quartiers2030





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT

tarbes lourdes pyrénées
Communauté d'agglomération

GIP Politique de la ville
Tarbes - Lourdes - Pyrénées

SOMMAIRE

1- Contexte

   a. Eléments de cadrage nationaux
   b. Eléments de cadrage territoriaux
   c. Des quartiers prioritaires au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
   d. Modalités méthodologiques d'élaboration du Contrat de Ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030 et place des habitants dans sa mise en œuvre

2- Les trois axes forts 2024-2030

   a. Pour le plein emploi
   b. Pour un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous
   c. Pour la transition écologique, numérique et sociale

3- Des projets territorialisés structurants

ANNEXES

Fiche 1 – Une instance de décision : le conseil d'administration du GIP

Fiche 2 - Un espace neutre qui facilite les échanges institutionnels : le cercle stratégique

Fiche 3 - Un espace de partage au service des échanges techniques : l'équipe projet

Fiche 4 - Des outils financiers au service des projets sur les quartiers / Des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif/Evaluation

Fiche 5 - Une communication ciblée

Fiche 6 - Cartographies de la géographie prioritaire 2024-2030

Fiche 7 - Eléments de diagnostic issus de l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 réalisée par le cabinet Territoires Citoyens Conseils

Fiche 8 - Engagements BPI France

CONTEXTE

Eléments de cadrage nationaux

Le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements Quartiers 2030 succède à compter d'avril 2024 aux contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2023.

Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, qui se verra réactualisé en 2027. La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et plus précisément son article 6, en fixe le cadre.

La circulaire de la secrétaire d'Etat en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, et l'instruction en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de Ville Engagements quartiers 2030, en rappellent les principes structurants à savoir :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- La prise en compte de la participation citoyenne dès l'élaboration du contrat de ville, permettant l'identification des grandes thématiques et projets à conduire tout au long du cycle 2024-2030 ;
- L'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la forte mobilisation du droit commun.

Ces principes structurants permettront de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous les services publics.

Ainsi le contrat de ville constituera le cadre de déploiement des stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle du territoire, en assurant une déclinaison et un suivi par quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) en lien étroit avec les habitants et avec la mobilisation effective des acteurs publics et privés.

Eléments de cadrage territoriaux

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, porteuse de la compétence obligatoire politique de la ville, pilotera un contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées unique qui se déclinera sur deux communes : Tarbes et Lourdes.

Dans la continuité d'une volonté institutionnelle collective de mutualiser la stratégie et les moyens relatifs à la politique de la ville, la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville continuera à être assurée par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées, composé de l'Etat, de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées , du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de la CAF. Ce GIP a été créé il y

a plus de 20 ans, et a été consolidé dans son rôle : **mettre en place une politique concertée avec l'Etat de développement social urbain intéressant les territoires définis dans la cadre de la géographie prioritaire, grâce à une gouvernance agile et partagée.**

Ses principales missions sont :



Coordonner la mise en œuvre du contrat de ville

Par exemple : Assurer la diffusion de l'information entre les différentes instances, accompagner et soutenir les groupes de travail dans la réalisation des actions…



Assurer le respect de la vision, des objectifs, des valeurs et des principes du contrat de ville

Par exemple : Impulser, encourager, accompagner et suivre les projets



Mobiliser les acteurs locaux, les acteurs de proximité et les habitants

Par exemple : Encourager la mobilisation citoyenne, développer les interactions entre les acteurs institutionnels et associatifs, et les habitants

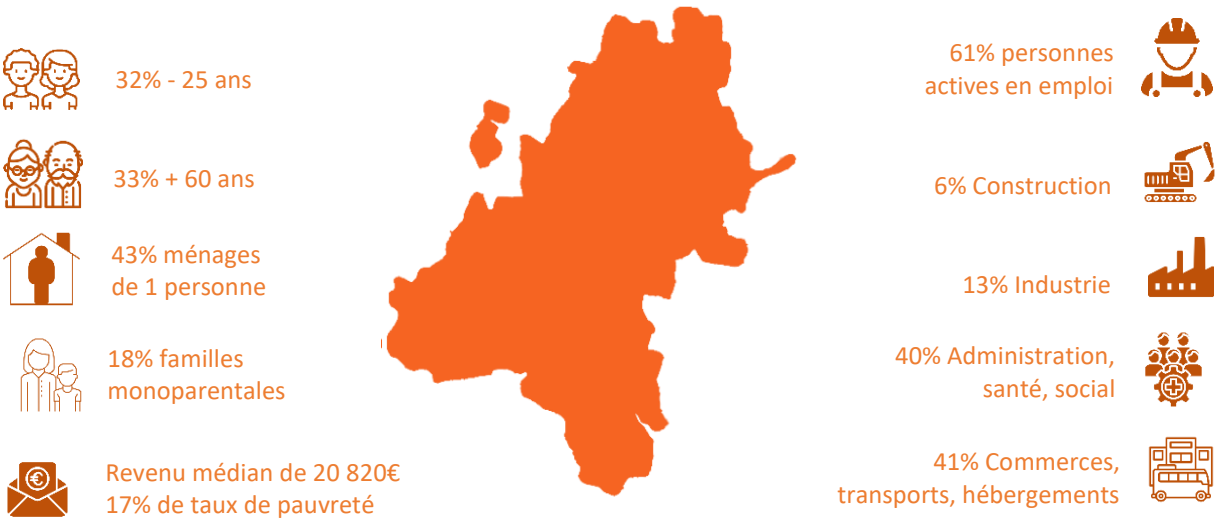
Des quartiers prioritaires au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Initiés dans le cadre des anciens regroupements communautaires, le Contrat de Ville du Grand Tarbes et celui de Lourdes ont été repris depuis le 1er janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, issue de la fusion des 7 EPCI, qui a repris la compétence politique de la ville.



Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES



125 873 habitants
Données INSEE 2020
55% de la population départementale
Environ 8 000 habitants en quartiers prioritaires

Pour rappel, les QPV sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu médian des habitants (critère unique), mis en perspective avec celui des habitants du territoire national d'une part, et celui des habitants de l'unité urbaine d'autre part.

La commune de Tarbes compte trois quartiers prioritaires de la politique la ville, nommés comme suit sur SIG Ville : Solazur (ex Tarbes ouest), Ormeau-Bel Air-Mouysset (ex Tarbes est), Laubadère (ex Tarbes nord).

Ces trois quartiers prioritaires regroupaient 7800 habitants en 2018, population globalement stabilisée à ce jour. Il est bon de retenir de façon générale des tendances fortes :

- Une pauvreté particulièrement prégnante sur les quartiers Laubadère et Solazur ;
- Des jeunes sur Solazur et des personnes âgées sur Ormeau Bel-Air Mouysset ;
- Un revenu médian le plus bas de tous les quartiers sur Solazur ;
- Un taux de familles monoparentales raisonnable sur les quartiers comparativement à celui de la ville.

Le quartier prioritaire Laubadère, situé au nord de la ville de Tarbes, abrite environ 2400 habitants (*données Filosofi 2019*).

Il a fait l'objet d'importantes opérations de renouvellement urbain au début des années 2000 pour s'adapter aux nouvelles normes d'habitat. Un logement sur cinq est de petite taille sur le quartier.

Le quartier Laubadère est relativement central dans la ville et particulièrement proche d'un quartier en pleine revitalisation, le quartier de l'Arsenal. Il présente une concentration de pauvreté particulièrement élevée et l'un des plus faibles taux des personnes actives en emploi.

La population évolue, avec notamment une augmentation des populations + de 60 ans.

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Le désenclavement psychologique des populations notamment des jeunes ;
- L'accompagnement renforcé des habitants face à leurs problématiques d'accès à l'emploi ;
- L'appropriation positive du quartier par les habitants (solidarités actives, accueil, structures de proximité).

Des tendances fortes sont encore constatées à ce jour :

- Une pauvreté prégnante sur le quartier ;
- Un faible taux de personnes actives en emploi.

LAUBADERE

Quartier familial



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 38 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



SOLAZUR

Quartier jeune



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 41 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



Le quartier prioritaire Solazur abrite environ 1100 habitants, dans un habitat essentiellement composé de logements de grande taille.

Le quartier Solazur est relativement excentré et en marge de la commune de Tarbes. Il présente une concentration de pauvreté particulièrement élevée. A noter, qu'il a le revenu fiscal médian le plus faible de tous les quartiers prioritaires du territoire.

La population évolue avec, d'une part une augmentation sensible des – de 25 ans, dont un grand nombre d'étudiants, et, d'autre part, une augmentation des populations primo arrivantes.

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Des travaux d'amélioration des bâtiments et des abords (containers enterrés, antenne de proximité du bailleur, réhabilitations…) ;

- Réinvestissement du quartier par les associations et les institutions et développement de nouvelles actions et services (Point parents, EPIC, LAEP itinérant).

Des tendances fortes sont encore constatées à ce jour :

- Une pauvreté prégnante sur le quartier;
- Une augmentation sensible de la part de la population étrangère;
- Un taux élevé de familles monoparentales.

ORMEAU BEL-AIR MOUYSSET

Quartier proche du centre-ville dont la population vieillit



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 22 points à celui du département des Hautes-Pyrénées

Le quartier prioritaire Ormeau Bel-Air Mouysset comprend trois cités et compte environ 3300 habitants. Située à 10 minutes à pied du centre-ville, la cité Bel Air est représentative des grands ensembles construits dans les années 60 en contiguïté des centres urbains, et à l'écart des grands axes.

►**Au Sud Est, la cité Bel Air est une copropriété**. Le parc de logements se répartit comme suit : 60 % pour la Société d'Economie Mixte de Tarbes (SEMI) et 40 % en copropriétés exclusivement composées de propriétaires privés. Situés à 10 minutes à pied du centre-ville, la cité Bel Air est représentative des grands ensembles construits dans les années 60 en contiguïté des centres urbains, et à l'écart des grands axes. Le quartier est vieillissant et reste enclavé dans une structure urbaine accentuant le repli sur lui-même. Ce quartier est concerné par le NPNRU. Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants, leur qualité de vie au quotidien, en cohabitation avec les copropriétés qui font l'objet de réhabilitation et de rénovation via l'ANAH. Il doit permettre notamment une meilleure connexion avec le centre-ville. Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Structuration de lieux ressources sur le quartier et pour les adultes à des fins de médiation, de lien social et meilleure intégration des populations ;
- Travail sur la parentalité et notamment les liens parents/écoles ; travail sur l'accompagnement social des familles nouvellement arrivées ;
- Travail sur l'adhésion des familles à l'offre éducative et sportive locale comme vecteur d'intégration.
- Démarche concertée entre l'urbain et le social, dans le cadre d'une gestion quotidienne de qualité (tri, encombrants, voitures épaves, mobilier urbain dégradé, incivisme, manque de lien social, forme de repli sur soi des populations d'origines diverses)



►**A proximité de Bel Air et construite dans les années 80, la cité de l'Ormeau se situe au sud-est de Tarbes** et jouxte la cité Bel Air. Un peu plus éloignée du centre-ville que cette dernière, elle est à proximité d'écoles primaires, de collèges, d'un lycée, d'une clinique, du parc municipal des sports, du parc Bel-Air et du centre commercial de l'Ormeau. Contrairement à la cité Bel-Air, cette cité ne

présente pas de dysfonctionnements majeurs identifiés, que ce soit au niveau urbain ou social. Une coupure est même ressentie entre ces deux cités contiguës, tant d'un point de vue de l'urbanisme que de celui du peuplement.



►**A l'Est, le quartier de Mouysset** : situé en marge de la commune de Tarbes, cette cité est également proche du centre-ville mais en bordure de la RN21 classée au titre des nuisances sonores, et à proximité de l'Adour séparant Tarbes de la commune de Séméac. Ce quartier bénéficie de services de proximité : desserte par une ligne de bus, présence d'une école maternelle sur le quartier et de deux autres écoles élémentaires à proximité, supermarché.

La Cité Mouysset est composée de 5 bâtiments, propriété de l'OPH 65, construits entre 1963 et 1965, pour un total de 266 logements. Les logements ont régulièrement été réhabilités entre 1990 et 2023 : travaux d'aménagements extérieurs, travaux des espaces communs intérieurs, réhabilitation énergétique…

Des efforts ont été consentis lors de la dernière contractualisation autour des enjeux suivants :

- Un travail relatif à la restauration d'équipements publics sur la cité ou à proximité et à l'offre d'animations de proximité pour les enfants et les jeunes ;
- Un travail sur la rencontre, le lien social qui est venu combler l'insuffisance de la vie de quartier et la distance entre anciens et nouveaux habitants ;
- L'image négative véhiculée par les gens (extérieurs) du quartier ou que des gens (du quartier) donnent du quartier.

Dans le quartier Ormeau Bel-Air Mouysset, la part des plus âgés est particulièrement importante. En conséquence, la part des personnes seules y est prépondérante.

Des tendances fortes sont encore Constatées à ce jour :

- Une population qui vieillit ;
- L'opération de renouvellement urbain zoomée sur Bel Air qui devrait permettre d'améliorer le cadre de vie et les indicateurs dans leur globalité.

LOURDES
OPHITE

Une opération NPNRU à l'œuvre : un quartier démoli à l'horizon 2030 avec un relogement dans les îlots



Taux de pauvreté du quartier supérieur de 30 points à celui du département des Hautes-Pyrénées



La ville de Lourdes compte un quartier prioritaire de la politique la ville : Ophite, qui regroupe environ 1000 habitants.

Le QPV de l'Ophite connaît une baisse de sa population qui s'explique par le démarrage du NPNRU. Les premières démolitions sont prévues dans le courant du 1er semestre 2024. Les îlots de relogements en R+1 seront livrés en plusieurs tranches durant la phase 2024-2030. Pour autant, les difficultés restent entières pour bon nombre d'habitants résidant sur le quartier depuis plusieurs décennies. Elles ont pu être accentuées par l'impact de la crise sanitaire, qui a fragilisé les personnes les plus vulnérables mais qui a aussi profondément marqué la commune de Lourdes.

En réponse aux effets de cette crise, le Plan Avenir Lourdes (PAL), sur lequel le Président de la République et le Premier Ministre se sont engagés jusqu'en 2030, porte une stratégie ambitieuse dans laquelle s'inscrit notamment le NPNRU, visant à transformer profondément la ville, son image urbaine et son attractivité.

Le processus de démolition engagé dans le cadre du NPNRU sera progressivement accéléré au rythme des phases successives de relogement des habitants dans d'autres secteurs de la commune de Lourdes. L'année 2030 marquera la disparition totale de ce QPV et coïncidera avec la fin du contrat de ville en cours. Cette démolition sans reconstruction sur site conduira :

- A libérer et à requalifier un espace qui permettra la création d'un parc naturel urbain, lieu de mémoire des migrations qui ont marqué ce quartier, en cohérence avec les aménagements aux abords du Pic du Jer et les autres projets de la commune de Lourdes inscrits dans le PAL ;

- A la reconstitution partielle de logements pour densifier le centre-ville, en remobilisant notamment des logements vacants, remédiant ainsi aux défauts urbanistiques identifiés.

Principes du « maintien » de l'Ophite dans une trajectoire de sortie.



Le maintien de l'Ophite dans la géographie prioritaire permet de poursuivre l'accompagnement réalisé jusqu'à présent par l'État et ses partenaires pour assurer cette sortie positive vers le droit commun.

En mobilisant notamment les leviers d'emploi, d'insertion (15h/RSA), l'objectif est que la sortie du quartier de l'Ophite s'accompagne d'une sortie d'une situation sans emploi en activité.

La période 2024-2030 conduira à renforcer l'accompagnement humain et financier que permet la politique de la ville, assuré par le GIP, mutualisateur de stratégie et de financement, et par la commune de Lourdes, pour préparer les habitants du QPV à leur sortie de ce quartier vers d'autres quartiers de la ville et pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvel environnement, pour que le relogement soit une étape de vie positive pour eux.

Certains habitants de l'Ophite seront relogés à titre provisoire, dans l'attente de la construction des programmes neufs prévus pour le relogement, ou à plus long terme, s'ils le souhaitent, au sein d'un des quartiers de L'IRIS Lannedarré, ancien quartier de veille active.

Des preuves tangibles de l'avancée positive de cet accompagnement vers le droit commun pourront utilement être apportées en 2027, date à laquelle le contrat de ville sera évalué afin d'ajuster les choix effectués.

À terme, l'attractivité de Lourdes, améliorée grâce aux effets du PAL, sera renforcée par la sortie effective du QPV.

Les anciens quartiers de veille active, IRIS Lannedarré, à Lourdes, et Cèdres, Arréous, Courréous, Agau, à Aureilhan, feront l'objet d'une vigilance particulière. En effet :

- Au sein de l'IRIS Lannedarré, outre le fait que des habitants de l'Ophite ayant besoin d'accompagnement y soient potentiellement relogés, certains ménages sont actuellement en grande précarité et les acteurs de terrain constatent une progressive dégradation du vivre ensemble et du sentiment de sécurité des habitants ;

- On constate un taux élevé de familles monoparentales et de personnes isolées dans les quartiers Cèdres, Arréous, Courréous, Agau.

Modalités méthodologiques d'élaboration du contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030 et place des habitants dans sa mise en œuvre

En 2022, un travail d'évaluation des contrats de ville du Grand Tarbes et Lourdes a été engagé, donnant lieu à plusieurs temps de travail impliquant habitants et techniciens. Cette collaboration a constitué le socle du travail de concertation menée au bénéfice de l'élaboration du contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements Quartiers 2030.



Ce nouveau contrat de ville est conçu avant tout comme une capitalisation de l'expérience issue de la précédente contractualisation, dont l'évaluation finale a mis en exergue les conditions de réussite, dont celle, fondamentale, de la participation citoyenne. Il est le fruit d'un travail largement collaboratif puisqu'il a associé tous les acteurs concernés, habitants, partenaires et institutions, tous sensibilisés à ces éléments de diagnostic territorial, dans un dialogue permanent avec les habitants à l'occasion de plusieurs temps d'échanges :



➢ **mobilisation des habitants dans le cadre d'une concertation citoyenne** élargie qui a débuté le 28 juin 2023 pour se clôturer par un temps fort de restitution le 20 novembre 2023, sous forme de réunion publique ;

➢ **mobilisation des professionnels à partir des propositions des habitants et des constats partagés** par les acteurs de terrain à travers des équipes-projets, des cercles stratégiques, une concertation thématique dédiée reliée aux priorités identifiées par les habitants par quartier lors de la concertation citoyenne ;

Mais aussi des temps citoyens et festifs, des temps informels sur le terrain, des coordinations territoriales : ce sont au total près de 150 personnes qui ont participé à l'identification des enjeux prioritaires pour 2024-2030.

Le présent contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées est un contrat cadre, reprenant les constats, besoins et priorités identifiés sur le terrain, croisés aux axes définis par l'Etat. Cette approche croisée donne lieu à l'identification :

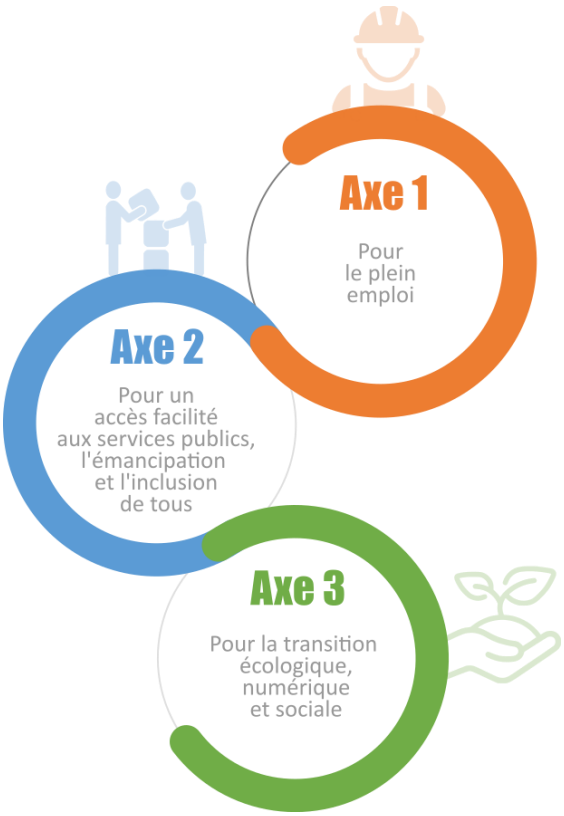
- De projets territorialisés

- De trois axes thématiques forts

Un plan d'actions annuel sera élaboré dans les prochains mois permettant de préciser des priorités pour chaque axe. Par ailleurs, une attention sera portée à :

- la recherche systématique de mobilisation première du droit commun (accès aux droits, à l'insertion et à l'emploi) et la construction de son articulation concertée avec les moyens spécifiques de la politique de la ville ;
- la mobilisation des acteurs de la sphère privée.

Enfin la méthodologie visera à limiter les appels à projets du GIP Politique de la ville, au profit des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) qui doivent être généralisées.





3 axes et un fil conducteur : la participation citoyenne

En 2015, de nouvelles instances de participation citoyenne (conseils citoyens) ont été installées sur les QPV en application de la Loi Lamy du 21 Février 2014.

Composées d'un collège « Habitants » et d'un collège « Associations et acteurs locaux », la liste des membres a été constituée nominativement par arrêté préfectoral. Dans cette période, le GIP s'est vu confier leur animation, avec la mission de mobiliser des habitants et faire émerger des projets. C'est ainsi que six conseils citoyens ont été actifs durant toute la durée du contrat de ville 2015-2023.

La fréquentation de ces conseils citoyens était en moyenne d'une dizaine d'habitants par séance. Sur le territoire, ces instances ont été perçues comme un lieu d'expression et de mise en lien avec les réalités de terrain : les habitants y ont partagé et reçu des informations, ont pu exprimer leurs inquiétudes, ont fait remonter constats et besoins, et ont construit ensemble des actions de proximité, financées pour certaines par le Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Les conseils citoyens ont ainsi joué leur rôle de lieu d'expression, d'écoute et de partage de la parole habitante, mais ils n'ont pas suffisamment permis de faire éclore des projets de plus grande envergure pour chacun des quartiers.

A ce titre, et dans le but de solliciter la parole des habitants dans des dynamiques de quartier plus structurantes, il semble nécessaire d'expérimenter puis de déployer de nouvelles modalités de participation citoyenne ; il conviendra malgré tout, de conserver l'équivalent des conseils citoyens sur les deux quartiers ciblés dans le NPNRU (Ormeau-Bel Air et Ophite).

Il s'agira donc :

- De perpétuer le format d'instances citoyennes en lien avec le NPNRU, d'en maintenir la dynamique, voire de la renforcer ;
- D'assurer l'animation d'ateliers participatifs thématiques rattachés aux projets structurants territoriaux, par quartier ;
- De proposer deux fois par an la tenue d'évènements fédérateurs et conviviaux rassemblant habitants, associations et institutions.

Par ailleurs, la commune de Lourdes poursuivra de manière transitoire, le conseil citoyen de l'IRIS Lannedarré, afin d'informer et concerter ses membres et dans l'attente des propositions issues de l'accompagnement de la FIGO (comité d'usagers ou autres au sein du centre socio-culturel Lorda).

Enfin, un rôle d'interface sera assuré par l'adulte-relais en créant des espaces de dialogue et les conditions nécessaires à l'accompagnement de projets en lien avec les habitants et autour des bailleurs permettant l'appropriation du NPNRU et son avancée dans une perspective d'embellissement du quartier d'Ormeau/Bel Air.

LES TROIS AXES FORTS 2024-2030



« Dans le cadre de notre objectif de plein emploi, nous voulons offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant nos actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023

La loi Plein Emploi doit permettre d'améliorer très significativement l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en levant les freins à l'insertion. L'expérimentation de la Cité de l'emploi et celles portées au titre du pacte des solidarités seront articulées avec le Réseau pour l'Emploi, au bénéfice des habitants des QPV, ce qui constituera la base fondatrice de l'axe plein emploi, enjeu majeur du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 Tarbes Lourdes Pyrénées.

Cet axe porte une double ambition :

- La poursuite de la capitalisation des projets dont les cibles ont été atteintes, le développement de nouveaux projets au regard de la nécessaire articulation avec France Travail ;
- L'articulation entre la Cité de l'Emploi et les dynamiques du Réseau pour l'Emploi, dans un contexte de mise en place de France Travail et de sa nouvelle gouvernance (poursuite du travail engagé au titre des clauses sociales, réalisation des 15 heures d'activité hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA en phase de test dans les Hautes-Pyrénées, poursuite du partenariat avec la CCI autour du club « les entreprises s'engagent » notamment).

  Il s'agira d'inscrire durablement les moyens humains et financiers au bénéfice de l'animation de l'axe « Plein emploi » eu égard aux actions déployées via les AAP du GIP et la Cité de l'emploi, en réponse aux enjeux identifiés en matière d'emploi et développement économique.

La dynamique enclenchée par l'expérimentation de la Cité de l'Emploi doit donc se poursuivre dans le cadre de la loi Plein Emploi. Des référentiels communs en termes d'orientation et d'accompagnement des publics sont prévus à ce titre. Il s'agira de valoriser l'expérience engagée à une échelle infra-territoriale pour nourrir la dynamique départementale.

D'ici 2030, des points d'attention particuliers sont identifiés :

1- **Le repérage des publics à travers les politiques d'aller-vers dans une démarche d'insertion et de plein emploi**

Il s'agira de favoriser l'insertion professionnelle de tous les habitants, notamment jeunes, particulièrement éloignés des canaux institutionnels conventionnels. Il conviendra, à l'attention de ces publics, d'assurer une action d'accompagnement individualisé renforcé dans une logique finale de retour à l'emploi.



Une vigilance particulière devra être portée à la continuité des politiques d'aller-vers à travers la promotion du travail de prévention, notamment du travail de rue, dans une approche volontairement coordonnée sur le territoire. Une attention spécifique sera portée aux porteurs de projets Programme d'Investissement dans les Compétences PIC 100%/PIC Repérage, initiateurs et promoteurs, de projets d'insertion innovants sur nos territoires.

Le pacte des solidarités contribue au repérage des plus précaires, souvent éloignés de l'emploi. Les diagnostics engagés ont permis d'identifier les publics particulièrement fragilisés : familles monoparentales, jeunes décrocheurs des dispositifs de droits communs, les personnes en situation de handicap et les plus de 50 ans. Une concertation entre les partenaires et des actions communes devront être menées dans le cadre d'un partenariat du pacte des solidarités, pour lutter contre la pauvreté et l'isolement de ces publics tout en tenant compte de l'expérimentation en cours relative aux 15 heures

d'activité hebdomadaires conditionnées au versement du RSA et de l'accompagnement à réaliser vers les métiers en tension comme ceux de la saisonnalité (HCR).

2- **Le développement du réseau d'aide à la création d'entreprises.**

Dans une intention partagée de développer le travail indépendant sur les territoires de la politique de la ville, il conviendra de conforter les initiatives existantes (CitésLab), d'en déployer de nouvelles, à engager spécifiquement sur les territoires de la nouvelle géographie prioritaire et d'assurer la promotion croisée du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par la BPI qui :

- Favorisera la détection, l'information et l'orientation des entrepreneurs des quartiers dans une logique d'« aller vers » par l'intermédiaire des dispositifs tels que CitésLab, déjà à l'œuvre sur le territoire ;

- Renforcera l'accompagnement que ce soit avec les dispositifs existants déjà fléchés ou par de nouveaux dispositifs de financements dédiés ;

- Déploiera une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel, permettant le développement de la culture entrepreneuriale.

Il conviendra de prendre appui sur ce programme pour développer de nouveaux projets en articulation avec les dispositifs de droit commun déjà à l'œuvre sur ces sujets et en synergie avec les acteurs d'ores et déjà impliqués.

3- **La mobilisation des entreprises dans une approche d'inclusion sociale et professionnelle**.

Il s'agira là d'asseoir la mobilisation des entreprises engagées au titre du réseau Les entreprises s'engagent. L'enjeu est qu'elles puissent pleinement **informer les jeunes** de leurs métiers et favoriser ainsi un dialogue constructif et apaisé ; **les former** à travers la promotion de l'insertion professionnelle par l'alternance **; les recruter** et améliorer ainsi en continu leurs pratiques RH afin d'éviter les biais discriminants à l'embauche et tout au long de la carrière. A travers la chambre consulaire, particulièrement engagée sur ces questions, il conviendra de renforcer le travail partenarial engagé afin de poursuivre le déploiement d'actions communes. Il pourrait également être opportun de réfléchir à la création d'une fondation d'entreprises locales.

Pour les allocataires du RSA, et ciblés par la Cité de l'Emploi, la démarche déployée par le Département « Ha-Py actifs » de mise en relation des employeurs avec des publics en insertion pourra être déployée à l'échelle des QPV.

La mobilisation de fondations et de crédits européens pourra être faite au bénéfice du développement de projets innovant socialement et professionnellement.

ENJEUX

1 - Contribuer à lever les freins à l'emploi

Agir sur les difficultés concrètes et symboliques rencontrées par les candidats à l'emploi des quartiers afin de faciliter la construction de leur parcours d'insertion socioprofessionnelle :

- **Favoriser l'autonomie dans la mobilité ;**
- **Répondre aux besoins spécifiques de garde d'enfant (insertion, horaires décalées) ;**
- **Renforcer les logiques de parcours par un suivi individualisé ;**

2 - Favoriser la participation aux évènements fédérateurs autour de l'emploi

Favoriser la participation des candidats à l'emploi des quartiers aux différents évènements fédérateurs autour de l'emploi et les accompagner pour la rendre efficace :

- **Préparer les candidats à l'emploi des quartiers en vue de leur participation aux évènements de droit commun liés à l'emploi ;**
- **Organiser des évènements fédérateurs autour de l'emploi en cœur de quartier.**

3 - Faciliter la rencontre entre entreprises et candidats à l'emploi

Mettre en valeur les profils et les potentiels des candidats à l'emploi des quartiers et proposer des outils concrets aux entreprises afin qu'elles puissent les découvrir :

- **Rendre les candidatures plus visibles et plus attrayantes pour les entreprises ;**
- **Permettre aux entreprises de découvrir le potentiel des candidats à l'emploi des quartiers ;**
- **Développer des parrainages pour améliorer le réseau des candidats à l'emploi issus des quartiers ;**
- **Développer une offre pour les stages des élèves de 3ème issus des quartiers.**

4 - Favoriser le développement d'activités économiques au cœur des quartiers

Proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projets de création d'entreprise et aux entrepreneurs issus des quartiers et/ou installant leur activité au cœur des quartiers :

- **Déployer le programme « Entreprenariat Quartiers 2030 » ;**
- **Soutenir l'innovation économique ;**
- **Préserver l'offre commerciale et l'activité économique dans les QPV.**

5 - Valoriser la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires

Favoriser le développement des structures de l'ESS installées ou agissant en cœur de quartier et leur donner de la visibilité auprès des habitants :

- **Favoriser et accompagner les projets ESS ;**
- **Promouvoir les projets ESS auprès des candidats à l'emploi des quartiers.**

En transversalité de ces enjeux, les équipes du GIP (éducateurs et médiateurs) remobiliseront le levier de l'action collective. Cela fera l'objet d'une feuille de route structurée.

« L'égalité des chances fait partie des promesses que nous portons depuis 2017. Naître, grandir et vivre dans un quartier ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants. Cela implique de lutter contre les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie, et de favoriser l'épanouissement de chacun dans le quartier, par le développement de nouveaux lieux et services. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023



Assurer un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous doivent favoriser l'égalité des chances, garantir à tous les individus, à ce titre, de disposer des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement social indépendamment de leur origine sociale, culturelle, ethnique ou religieuse. Au-delà d'une simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste à soutenir et accompagner l'ensemble des publics au cours des différentes étapes de ler vie et ce dès le plus jeune âge.

Garantir la réussite éducative dans une approche coordonnée et territorialisée

La réussite éducative doit concerner tous les élèves, quel que soit leur lieu de résidence, leur origine sociale, leurs conditions de vie, leur environnement familial ou encore leur état de santé. En complémentarité des actions mises en en œuvre par l'Education nationale, la politique de la ville agit via le programme de réussite éducative (PRE) qui est le support central du volet éducation du contrat de ville. Porté par la Caisse des écoles de la commune de Tarbes, le PRE a su prouver son efficacité depuis son lancement en 2006. Au-delà du PRE lui-même, qui ne peut résoudre toutes les difficultés éducatives et sociales des enfants des QPV, il est indispensable de s'appuyer sur tous les acteurs concernés par la réussite éducative et impliqués dans les projets éducatifs de territoire afin d'apporter les réponses adaptées aux difficultés individuelles et collectives des enfants en matière scolaire et éducative. La perspective d'une généralisation des cités éducatives à tous les départements permettra de sceller le déploiement du partenariat déjà réalisé sur le territoire et réussir cet écosytème autour des différents partenaires éducatifs.

S'agissant des enfants éloignés du système scolaire, il sera utile de continuer à déployer des parcours sur mesure, individualisés, en encourageant la mobilisation des parents et en les confortant dans leur rôle de responsabilité. Les crédits engagés au titre du REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité) pourront être utilement renforcés pour poursuivre l'accompagnement à la parentalité. Dans le respect des préconisations issues du CNR Education et du dispositif NEFLE (Nouvelle Ecole, Faisons La Ensemble), les actions portées par la politique de la ville seront articulées et les crédits seront mutualisés avec le droit commun aux bénéfices des publics. Des projets éducatifs innovants pourront être

expérimentés, notamment au bénéfice des publics décrocheurs (13-16ans), en lien avec les partenaires dédiés.

Pour accompagner les transformations que constituent la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, et du lycée professionnel (création des bureaux des entreprises), ainsi que la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, tous les dispositifs en faveur de l'égalité des chances doivent être mobilisés, comme celui des « Cordées de la réussite », visant à faire de l'accompagnement à l'orientation, un réel levier pour l'égalité des chances.

Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permet d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Le soutien et l'accompagnement dédiés au bon déploiement de ce dispositif seront ainsi maintenus en faveur des élèves des QPV.

Une attention particulière sera portée, en accord avec les orientations du Projet Educatif Local deuxième génération de la commune de Tarbes, aux problématiques inhérentes à l'intégration des populations allophones et à l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire.

Sur Lourdes, le partenariat éducatif et en matière de prévention est bien ancré entre les établissements scolaires de premier et second degré, le SIMAJE, la Maison Départementale de Solidarité, la commune de Lourdes (centre socio-culturel Lorda), la CAF, autour de différentes actions (Cordées de la réussite, CLAS, vacances familles,…). La Convention Territoriale Globale Tarbes Lourdes Pyrénées Sud, qui correspond à l'ancienne Communauté du Pays de Lourdes, de Batsurguère et du Montaigu et comprend 39 communes (la ville de Lourdes regroupant 13 247, soit près de 60 % des habitants du territoire de la CTG), est l'outil qui va permettre de conforter ces synergies et de répondre de manière innovante aux défis rencontrés par ce territoire en matière d'éducation et de parentalité.

Services publics et proximité



<u>Développer des actions visant l'inclusion numérique dans une logique d'accès aux droits</u>

Dans un contexte de dématérialisation généralisée des procédures administratives, il est primordial de continuer de lutter contre le non-recours aux droits tout en permettant aux habitants d'exercer leurs devoirs citoyens. Pour mailler utilement le territoire en services et en équipements appropriés, il est important d'affiner son observation pour en comprendre les dynamiques et mieux l'analyser. L'appréciation des besoins des habitants en la matière, mis en perspective avec l'offre de services de droit

commun déjà existante, permettra d'y voir plus clair. Il s'agira, le cas échéant, de combler les carences constatées et/ou de renforcer la communication auprès des habitants ou à destination des professionnels, en articulation cohérente avec le réseau des France Services, les conseillers numériques et les associations de proximité. Ces dynamiques seront à mettre en perspective et valoriser lors des travaux préalables à la structuration de la gouvernance de l'inclusion numérique sur le département.

La démarche d'accueil social inconditionnel de proximité déployée dans le cadre de la stratégie pauvreté, articulée avec la démarche France Services pour déployer l'accès aux droits des publics les plus fragiles, sera poursuivie afin de coordonner au mieux les acteurs en charge de l'accompagnement spécifique et de second niveau.

Achever le maillage des territoires en centres sociaux et Espace de Vie Sociale

Il est utile de constater que les relations de confiance, le vivre ensemble et le lien social se façonnent dans la proximité et la chaleur de lieux ouverts aux habitants. Poursuivre le maillage du territoire en centres sociaux et en Espaces de Vie Sociale se fera en cohérence avec les orientations régénérées du Projet Educatif Local deuxième génération construit autour des besoins de l'enfant de 0 à 25 ans de la commune de Tarbes, les CTG engagées sur chacun des territoires concernés et les politiques de proximité des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur les quartiers. Une synergie sera systématiquement recherchée avec les acteurs et structures engagées sur le terrain (Points parents, Espaces En'Vies, centre socio-culturel Lorda, EPIC, etc).

Accéder aux soins et à une offre de santé territorialisée

Dans un contexte d'augmentation importante des problématiques de santé mentale, chez les jeunes notamment, il paraît important de consolider une offre d'accompagnement psycho-social sur les quartiers. En cohérence avec les 6 engagements prioritaires du Programme régional de Santé 2023-2028 porté par l'Agence Régionale de Santé, il s'agira notamment d'engager une réflexion élargie autour de la création, structuration de Points d'Accueil et d'écoute Jeunes désormais encadrés par les CAF.



De plus, la lutte contre le non-recours aux droits en matière de santé sera renforcée à travers la poursuite du dispositif de médiation en santé piloté et animé par la CPAM.

Par ailleurs, en accord avec les engagements de la commune de Tarbes, un nouveau centre de santé devrait voir le jour sur le nord de la ville afin de désengorger le centre de santé Louis Lareng, déployé il y a quelques années par la commune, de façon volontariste.

Sur Lourdes, le centre de santé communal, sera opérationnel courant 2025, venant ainsi répondre à un enjeu fort identifié dans le PAL à l'échelle du bassin de vie en matière de démographie médicale. Il sera accompagné d'autres actions coordonnées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Prendre en compte le grand âge en favorisant l'autonomie des personnes âgées sur les quartiers prioritaires.

Compte tenu de l'évolution sociologique des quartiers, il conviendra désormais de prendre en considération la problématique de l'autonomie et du maintien à domicile des seniors, en cohérence avec les politiques publiques engagées par la Direction de l'Autonomie du Département et les Centres Communaux d'Action Sociale. Il s'agira de lutter contre l'isolement et d'expérimenter des projets de solidarités, notamment celui de la cohabitation intergénérationnelle entre étudiants du campus et seniors isolés des QPV. Des coopérations inédites pourront voir le jour entre bailleurs, étudiants et associations de proximité dans une logique d'innovation sociale. Des actions culturelles pourront être mobilisées en direction des personnes âgées pour favoriser une meilleure inclusion.

Permettre l'accès à la Culture pour tous dans une approche d'émancipation et de démocratisation



Il s'agira là de conforter le partenariat inédit engagé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles depuis 2018 dans le but d'inscrire durablement la culture et les artistes dans les territoires. Grâce à une délégation de crédits de la DRAC vers le GIP, il conviendra de financer des actions et projets construits en synergie avec les besoins des territoires et les acteurs partenaires, parties-prenantes des projets. Le déploiement des résidences artistiques de territoires répond à cet objectif en mobilisant notamment des structures d'intermédiation sociales ou artistiques (associations, Scène Nationale) et des artistes lors de projets construits pour et avec les habitants. Ces résidences ont vocation à toucher tous les publics, notamment le publics scolaires, des écoles aux lycées. Un travail collectif sera mené afin de fluidifier les relations avec les partenaires dédiés pour structurer des projets cohérents et efficients sur les plans technique, artistique et pédagogique. L'articulation des crédits spécifiques avec ceux de droit commun sera recherchée.

Il conviendra de travailler précisément avec les labels conventionnés de l'État (Scène Nationale – Le Parvis, SMAC - La Gespe…) des modalités de partenariat renforcées, à travers une réflexion autour des politiques d'accès et des projets dédiés hors les murs. La pertinence d'une politique de jumelage entre institution culturelle et quartier méritera d'être appréciée dans une logique d'accès à la culture pour les jeunes.

Des actions en faveur des jeunes, voire très jeunes publics, devront être renforcées en synergie avec les attendus de la DRAC et ceux des CTG.

Un travail particulier sera engagé en matière de lecture publique avec le réseau dédié de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour adapter les équipements et l'offre de services existants dans la perspective de l'implantation de la nouvelle médiathèque intercommunale sur le site de l'Arsenal.

L'ensemble de cette mobilisation sera conçue en lien avec les politiques culturelles de proximité déployées par les communes de Tarbes et Lourdes, qui se préoccupent de l'accès du plus grand nombre aux spectacles vivant et à la culture en générale, notamment à travers une démarche de médiation : développement de la pratique amateure, saison culturelle de qualité et accessible financièrement, partenariats avec des associations culturelles ou sociales...

Faciliter l'accès au sport pour tous comme levier essentiel de lutte contre les inégalités.



Il apparaît primordial de favoriser l'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements, de diversité des sports proposés que d'accès aux clubs. À ce titre, il conviendra, notamment, d'engager un travail avec la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour favoriser le développement d'une politique d'accès favorable à la fréquentation des équipements sportifs de la ville par les jeunes des quartiers. L'accès aux clubs et aux différentes pratiques sportives sera permis grâce à la synergie des dispositifs Banque Sport et Pass'Sport. La collaboration entre les différents services, qui est d'ores et déjà à saluer, sera maintenue.

Nous porterons une attention particulière aux projets socio-sportifs développés sur ou à proximité des quartiers portés les clubs et associations de proximité. Ceux-ci viendront alimenter l'Alliance locale pour l'inclusion par le sport en cours de construction. Ces clubs engagés gagneront ainsi reconnaissance et visibilité, voire consolidation de leur modèle économique. A l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, les actions permettant de faire un lien entre associations culturelles et associations sportives seront soutenues.

Développer des actions coordonnées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

Au même titre que l'amélioration du cadre de vie ou de l'éducation, les habitants des QPV aspirent à voir leur sécurité garantie par l'État, en lien avec leurs élus.

L'État est le garant de la sécurité des biens et des personnes et de l'ordre public. Il agit en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes qui concourent à cette mission dans leurs domaines respectifs.

Aux côtés de l'Etat, des élus et des collectivités, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées, les entreprises de transport public, les entreprises privées de sécurité, sont des partenaires clés pour contribuer à la sécurité des habitants et prévenir la délinquance.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), porté par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, vise à favoriser l'échange d'informations sur la sécurité du territoire, d'évaluer les actions de prévention de la délinquance, de définir des objectifs communs pour lutter contre la délinquance.

Les échanges entre le CISPD et le GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées se poursuivront pour favoriser l'émergence d'actions complémentaires visant à renforcer la prévention sociale. Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) existants continueront à être les outils opérationnels permettant de partager les problématiques quotidiennes entre acteurs publics et d'y construire de vraies réponses.

Au-delà de la détection et du signalement définis par le plan national de prévention de la radicalisation, il reste nécessaire d'assurer la promotion des valeurs de la République auprès des professionnels, au contact direct des publics, à travers le plan Valeurs de la République et Laïcité. Le travail partenarial engagé ces dernières années sera renforcé, favorisant des actions en ce sens.

Les acteurs sociaux et médicosociaux présents continueront à participer au processus de renforcement du lien social, par des actions de prévention en assurant un relai quotidien avec les habitants des QPV et en recueillant l'expression de leurs attentes envers l'Etat et les communes concernées.

Aussi, les éducateurs de rue notamment, jouent un rôle capital en matière de prévention permettant de capter les publics, nouer le dialogue avec les jeunes et rompre leur isolement.

En complément, une cellule ad hoc a été installée à Lourdes, réunissant la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, le conseil départemental, la police nationale, le CCAS pour action immédiate face à des situations préoccupantes. Cela s'inscrit dans une démarche globale au titre du PAL qui participe à la lutte contre l'habitat indigne, les marchands de sommeils et au PPRS.

ENJEUX

1 - Assurer une équité dans l'accès aux droits sociaux et en santé

Eviter le non-recours aux droits des habitants des quartiers prioritaires et faciliter leur orientation vers les services de droit commun :

- **Renforcer l'interconnaissance des acteurs pour un meilleur accompagnement dans l'accès aux droits ;**
- **Poursuivre la couverture des quartiers en centres sociaux et en Espaces de Vie Sociale ;**
- **Faciliter l'accès aux droits en matière de santé et de santé mentale**

2 – Décliner les dispositifs contribuant à l'égalité des chances

Eviter les décrochages scolaires et sociaux

- **Lutter contre le décrochage scolaire des élèves des QPV ;**
- **Ouvrir les parcours à une dimension extraterritoriale (lever les formes d'autocensure à la mobilité géographique) ;**
- **Asseoir les dispositifs à l'œuvre en matière de réussite éducative.**

3 - Renforcer les actions de prévention

Eviter les décrochages sociaux et assurer la tranquillité publique au cœur des quartiers prioritaires :

- **Permettre le repérage des jeunes NEETS (ni en emploi, ni en études, ni en formation) des quartiers et favoriser leur inclusion ;**
- **Renforcer la coordination des acteurs de la prévention ;**

4 - Favoriser les pratiques sportives, artistiques et culturelles

Favoriser l'insertion sociale et l'interconnaissance, notamment interculturelle, à travers la facilitation des accès aux pratiques sportives, artistiques et culturelles :

- **Développer de nouveaux partenariats entre établissements et/ou dispositifs culturels/sportifs et collectivités ;**
- **Favoriser la rencontre et l'interconnaissance par la création artistique et les pratiques culturelles ;**
- **Favoriser la rencontre et l'interconnaissance à travers les valeurs du sport.**

5 – Valoriser le rôle et les responsabilités des parents

Accompagner les parents dans la construction de leurs compétences éducatives et affectives dans l'échange :

- **Favoriser les échanges entre parents et entre parents/enfants ;**
- **Ecouter, redonner confiance aux parents et en leur capacité d'agir ;**
- **Réintégrer la notion d'autorité parentale ;**
- **Contribuer à améliorer la communication au sein de la communauté éducative, notamment entre parents et acteurs de terrain des quartiers.**



« Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'ilots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires. »

Extrait du Comité interministériel du 27 Octobre 2023

Qu'elle soit écologique, numérique ou encore sociale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes. Cette profonde mutation de la société implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et des comportements de l'ensemble des citoyens. Cela nécessite des changements profonds qui imposent aux politiques publiques une double exigence d'efficacité environnementale et de justice sociale.

Accompagner la transition à l'échelle des QPV est donc un enjeu majeur, qui porte une double ambition :

- **Accompagner l'émergence de projets qui s'inscrivent dans les dynamiques de transition dans une approche innovante et durable ;**
- **S'inscrire dans les dynamiques existantes en matière de transition et expérimenter des projets inédits**

1-Améliorer le cadre de vie des habitants à travers des actions ciblées et renforcées sur les QPV

L'amélioration du cadre de vie reste une préoccupation centrale, notamment pour des habitants sur les quartiers. Les moyens, en la matière, seront confortés via l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et permettront, de concert avec les communes et les bailleurs, de développer des actions et projets structurants. Il conviendra dans une démarche de cohérence des différentes actions menées en matière de qualité de vie et de proximité, de développer des instances type Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Ces instances seront pilotées par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, sur les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Une réflexion devra être engagée par le GIP sur l'organisation, le déploiement et l'animation de ce type d'instance sur les autres QPV. Il conviendra de s'inspirer notamment de l'expérimentation menée sur le quartier Solazur ces dernières années. Un travail autour de la lutte contre les incivilités, les dépôts sauvages, la gestion des déchets sera particulière visé.

Des expérimentations innovantes pourront s'inspirer du programme Citéo, mêlant prévention et coercition, déployée par la commune de Tarbes, notamment sur le quartier Ormeau Bel Air.

2-Engager des dynamiques résilientes autour de quartiers « plus verts »

Grâce au déploiement de nombreuses expérimentations inspirantes qui s'inscrivent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et qui résonnent en termes de transition écologique, une réflexion autour de **la lutte contre la précarité énergétique** pourra être engagée grâce aux déploiements expérimentaux d'équipements ou de dispositifs dédiés, en articulation étroite avec le Département et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Il s'agira également de travailler **les solidarités intergénérationnelles et interculturelles** dans une réponse qui se voudra adaptée aux évolutions sensibles et palpables de la sociologie des quartiers et des schémas familiaux.

Par ailleurs, la question du réemploi solidaire des parcs informatiques obsolètes sera étudiée de manière à favoriser une transition numérique responsable.

Enfin, il conviendra d'expérimenter des formes de productions vivrières urbaines à des fins d'alimentation locale, durable et accessible à tous en prenant appui sur les dynamiques à l'œuvre en la matière (Plan climat-air-energie Territorial porté par la CA TLP / Plan Alimentaire Territorial porté par le Conseil Départemental 65).

3-Développer les mobilités douces et durables et les usages associés

L'objectif partagé de rendre la ville et ses quartiers respirables et attractifs, tout en répondant à l'objectif de transition écologique, appelle le développement d'aménagements utiles à la pratique du vélo en ville, voire une politique d'accès à des équipements, en cohérence avec le schéma directeur urbain.



En concordance avec les Plans Vélo de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et de la commune de Tarbes, un premier chantier de réfection de l'avenue Saint Exupéry sur le quartier Laubadère sera engagé pour permettre la pratique sécurisée du vélo, il conviendra de s'assurer que d'autres opérations de ce type puissent être engagées sur les autres QPV de la ville.

Les opérations de sensibilisation aux mobilités douces et à l'usage des transports en commun perdureront. Une attention particulière sera portée aux questions relatives à la desserte des quartiers en bus et à la politique tarifaire d'accès aux transports en commun en lien avec le Plan Vélo départemental déployé par le Département.

A Lourdes, la friche de l'Ophite sera à articuler avec le Pic du Jer dans une perspective d'ouverture vers les vallées.

4-Assurer la continuité des engagements pris en matière de rénovation urbaine sur les quartiers

Le NPNRU vise à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Dans ce cadre, deux grands projets sont à l'œuvre au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, impliquant les habitants eux-mêmes via les conseils citoyens :

- La restructuration du quartier Bel-Air à Tarbes ;
- La démolition du quartier de l'Ophite à Lourdes.

Pour ce faire, une convention pluriannuelle a été signée le 1er juillet 2021.

Pour Bel-Air, il s'agit successivement de démolir trois ensembles de bâtiments (soit 164 logements) de manière à ouvrir le quartier sur la zone pavillonnaire voisine, de reconfigurer le quartier par la réalisation de travaux d'aménagement et la création d'une voie nouvelle, et de prolonger la zone pavillonnaire jusqu'à ce nouvel axe. Il s'agit également d'y reconstruire 120 logements sociaux en transition entre l'ensemble d'origine et la zone pavillonnaire. Enfin, la résidentialisation des copropriétés existantes accompagnera cet aménagement. Ce programme ambitieux apportera des modifications substantielles pour une transformation profonde du quartier.

Pour le quartier de l'Ophite, la démolition à terme de l'ensemble des bâtiments et des 551 logements conduira à la reconstitution d'une partie de ces logements (250 environ) dans le cadre de plusieurs opérations de construction et de réhabilitation, intégrées au cœur de la commune de Lourdes, dont une en face du quartier actuel.



Les relogements ont démarré et les premières démolitions interviendront en 2024. Parallèlement, de nombreux projets de constructions sont en cours.

ENJEUX

1 - Améliorer l'accès et le maintien dans des logements adaptés

Contribuer à valoriser, accroître et améliorer l'offre de logement à vocation sociale, et à l'adapter aux évolutions climatiques dans le but d'améliorer le « bien vivre chez soi ».

- **Contribuer à l'amélioration de l'offre de logements à vocation sociale ;**
- **Contribuer à la requalification du parc de copropriétés ;**
- **Contribuer à l'adaptation les logements a vocation sociale aux changements climatiques ;**

2 - Adapter les usages du quotidien pour de meilleures conditions de vie

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des quartiers et aux usages quotidiens des habitants dans une logique d'amélioration globale de leurs conditions de vie :

- **Accompagner le développement d'infrastructures favorisant les mobilités douces ;**
- **Développer des actions de sensibilisation au développement durable ;**
- **Lutter contre les précarités énergétiques ;**
- **Optimiser la mobilisation des crédits de droit commun et ceux spécifiques à la politique de la ville au bénéfice de projets d'aménagement écologiques des quartiers ;**
- **Expérimenter des dispositifs partenariaux alternatifs visant à lutter contre les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants au cœur des quartiers ;**
- **Permettre un numérique accessible et responsable.**

3 - Développer les solidarités au cœur des quartiers

Participer à la lutte contre l'isolement au sein des quartiers prioritaires en favorisant les dispositifs intergénérationnels et interculturel, ainsi que « l'aller vers » :

- **Développer les liens intergénérationnels et interculturels ;**
- **Renforcer la présence de proximité et l'aller vers.**

4 - Contribuer à l'accès de tous à une alimentation locale et durable

Renforcer le lien producteurs ruraux/habitants des quartiers et faciliter l'expérimentation de productions vivrières urbaines à des fins d'alimentation locale, durable et accessible à tous :

- **Sensibiliser à des cuisines saines et économes ;**
- **Favoriser la rencontre avec les producteurs locaux ;**
- **Maintenir, renforcer et expérimenter des actions de solidarité alimentaire ;**
- **Favoriser le développement et l'animation de jardins partagés en cœur de quartier ;**
- **Favoriser l'insertion par la formation aux métiers de la transition ;**
- **Valoriser des surfaces disponibles au cœur des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux et les structures d'accompagnement du territoire (ACI, couveuses etc…).**

5 - Accompagner les opérations NPNRU en cours

Accompagner la mutation des espaces urbains concernés et renforcer l'accompagnement des habitants relogés :

- **Affiner l'articulation des dispositifs visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers ;**
- **Minimiser les impacts potentiellement négatifs des démolitions sur les habitants;**
- **Faire en sorte que le relogement soit une étape de vie positive dans le parcours de vie des habitants.**

DES PROJETS TERRITORIALISES STRUCTURANTS

Cette démarche spécifique et nouvelle s'inscrit dans une double dynamique, à la fois thématique et territoriale. Nourrie par la concertation citoyenne et l'identification d'axes thématiques forts et transverses, le GIP s'attachera à accompagner les QPV dans l'émergence de projets territorialisés structurants. Les modalités de collaboration pourront être inédites et devront, autant que possible, aboutir au développement de Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Lien thématique et projets structurants

Les différents QPV constituant la nouvelle géographie prioritaire partagent certaines caractéristiques, notamment un taux de pauvreté et un taux de chômage plus élevés que les moyennes communales, communautaires et départementales. Par contre, ils possèdent chacun des spécificités urbaines, démographiques, économiques, d'accès à l'emploi, d'implantation de services et/ou d'accès aux services publics…, collectivement constatées dans le cadre des concertations citoyennes et techniques. A ce titre, il est primordial de renforcer les moyens de droit commun par la valorisation des moyens dédiés à la politique de la ville à travers des projets de développement propre à chaque quartier.

Ces projets structurants pourront faire l'objet de financements croisés, notamment si des investissements sont nécessaires. Les opérateurs prenant part à leur conception, leur mise en œuvre et leur animation pourront prétendre à des subventions en répondant à un appel à projets dédié du GIP. Compte tenu des dynamiques déjà à l'œuvre et des constats partagés, certaines pistes d'action se dessinent d'ores et déjà. Sous l'impulsion des dynamiques citoyennes, associatives et partenariales, d'autres émergeront et viendront au fil du temps les compléter :

- Laubadère – Valorisation de friches et expérimentation de maraîchage urbain, vers une alimentation durable et accessible et vers les métiers de la transition ;
- Solazur – Construction partenariale d'un réseau de prévention/tranquillité ;
- Ormeau Bel-Air – Ormeau Bel-Air - Expérimentation d'un lieu ressources, vers le renforcement de la cohésion du quartier dans le contexte du NPNRU ;
- Mouysset – Appui aux actions portées par l'Espace de Vie Sociale
- Ophite – Accompagnement aux changements sociaux et urbains, dans le contexte du NPNRU et de la démolition du quartier à l'horizon 2030

En ce qui concerne les quartiers identifiés comme nécessitant une attention particulière, priorité sera donnée aux projets :

- Favorisant la prévention et la tranquillité publique dans le quartier Lannedarré à Lourdes, en lien notamment avec le plan d'action du CISPD et le GPO, et visant la bonne intégration des nouveaux habitants, en particulier les ménages de l'Ophite relogés dans le cadre du renouvellement urbain sur l'IRIS;
- Favorisant la lutte contre l'isolement, notamment des familles monoparentales, dans les quartiers d'Aureilhan, en lien avec la CAF et le Conseil Départemental.

TARBES LAUBADERE

Valorisation de friches et expérimentation de productions vivrières urbaines, vers une alimentation durable et accessible et vers les métiers de la transition



Lors de la concertation des habitants, les problématiques liées à l'accès à l'alimentation et aux conséquences du changement climatique dans le quotidien des quartiers ont été abordées à plusieurs reprises.

Opportunité à Laubadère :

- Depuis plusieurs années, des jardins partagés sont installés devant le restaurant associatif de Femmes initiatives Laubadère. En lien avec cette association, l'ACI Les Jardins de Bigorre y assure animations et entretien. Il est constaté que la dynamique s'essouffle et qu'il est important de donner une nouvelle dimension à cette action ;
- Le Groupement d'Agriculture Biologique 65 propose depuis 2 ans ateliers cuisine, visites de fermes, sorties cueillette et glanage aux familles du quartier ;
- En 2023, un travail partenarial autour d'une alimentation saine et durable et de l'agriculture paysanne a été mené à Laubadère, menant notamment à l'organisation d'un marché paysan en cœur de quartier : « Quartiers Paysans », qui a rencontré son public ;
- L'OPH65 possède des terrains en friche dans la continuité des jardins partagés actuels, et souhaite valoriser ces espaces.

Expérimenter des micro-projets de productions vivrières urbaines (jardins/vergers) semble pertinent : pour l'accès à une alimentation saine et durable des habitants du quartier, et dans un souci de renaturation du quartier, de création de supports aux parcours d'insertion et de mobilisation citoyenne autour d'une dynamique porteuse, en lien avec d'autres territoires, politiques de la ville (ferme urbaine du quartier de Saint-Herblain à Nantes, par exemple), et ruraux.

Effets attendus de ce projet :

- Remobilisation ou mobilisation dans les parcours d'insertion : chantiers d'insertion, accompagnement dans la formation aux métiers de la transition, lever des freins à l'emploi notamment par les mobilités douces… ;
- Cohésion sociale, rencontre d'habitants d'autres territoires et partage d'expériences, prévention de la délinquance et des incivilités ;
- Création d'un cercle vertueux : alimentation durable, économie circulaire, renaturation des espaces urbains.

TARBES SOLAZUR

Construction partenariale d'un réseau de prévention/tranquillité, vers un renforcement du dialogue avec les habitants et une lutte contre les incivilités

Depuis l'été 2021, un groupe de travail partenarial, rassemblant bailleur, associations et institutions, est mis en place à Solazur pour porter à la réflexion collective la problématique de la gestion des déchets et des encombrants, mais également des incivilités sur le quartier.

En effet, les acteurs de terrain partagent les constats faits par les membres du Conseil Citoyen mais également par des habitants hors Conseil Citoyen en contact avec la médiatrice de la commune de Tarbes :

- Amoncellement de déchets de toutes natures autour des containers enterrés, dépôts sauvages sur les espaces extérieurs (pelouses) et dans les escaliers des tours, jet de déchets par les fenêtres ;
- Ce problème a été renforcé suite à l'activation des badges, et perdure malgré l'arrêt de l'utilisation de ceux-ci ;
- Accroissement de l'insécurité le soir et les week-ends (groupes de personnes sous emprise de drogue et d'alcool (dépôts sauvages de canettes, seringues, deal…)
- Barbecues sauvages, fortes consommations d'alcool sur l'espace public.

A l'automne 2022, les habitants du quartier ont pu répondre à un questionnaire, co-construit avec les agents d'entretien du quartier, à ce sujet : 22 d'entre eux se sont prêtés au jeu.

Le groupe de travail a envisagé de s'élargir à d'autres acteurs du quartier (BTS, AFEV, Coup de Pouce, CPIE, Médianes, Poil au Nez, Centre Social CAF, FJT, PTA, UDAF, les Petits Débrouillards, autres structures volontaires…) afin de proposer des actions concrètes tout au long de l'année 2023, dans le but de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des habitants. Finalement, seules deux actions ont pu être mises en place : une balade botanique, en lien avec les serres municipales, et un temps partenarial fort, dans le cadre du Festival 0 Déchet porté par le SYMAT, autour du ramassage de déchets sur le quartier couplé à des stands autour du recyclage, du fait maison, de la réparation et de la valorisation. Cette dernière action a permis de sensibiliser 60 habitants à ces questions,



tout en favorisant la découverte des propositions du territoire pour certains (services de location proposés par MOB65, par exemple) et l'émergence de demandes, relatives notamment à la création d'ateliers pérennes sur ces thématiques, en cœur de quartier.

Parallèlement, l'OPH 65 s'est engagé dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, notamment à travers le projet de réhabilitation des halls des trois tours, la mise aux normes de l'Hexagone.

La dynamique pour répondre aux problématiques est aujourd'hui renforcée par un plan d'actions 2024. Par contre, à ce stade, personne ne peut seul donner une réponse au besoin de présence de proximité les soirs et les week-ends sur l'espace public en cœur de quartier.

En lien avec les actions partenariales de sensibilisation pérennisées en 2024-2025, renforcer cette présence permettrait de prévenir la grande majorité des problématiques du quartier. Un travail partenarial dédié pourrait permettre la structuration d'une réponse appropriée, valorisant le travail de prévention et de force de l'ordre déjà à l'œuvre et en le complétant par l'embauche de personnels qualifiés aux fonctions construites et correctement articulées avec l'existant.



Effets attendus de ce projet :

- Axe plein emploi : repérage et accompagnement renforcé des jeunes et adultes en décrochage social ;
- Axe services publics et émancipation de tous : lutte contre l'isolement et le non recours aux droits, prévention de la délinquance et des incivilités, accompagnement vers les pratiques culturelles et sportives ;
- Axe transition : lutte contre les précarités énergétiques, prévention des incivilités relatives aux déchets et aux encombrants.

TARBES
ORMEAU BEL-AIR

Expérimentation d'un lieu ressources (accès aux droits, développement économique innovant, participation citoyenne), vers le renforcement de la cohésion du quartier dans le contexte du NPNRU

Le quartier Ormeau Bel-Air est celui qui présente la plus grande mixité sociale : copropriétaires et locataires de logements à caractère social y cohabitent, avec des besoins et des attentes très différents, notamment dans le contexte du renouvellement urbain en cours. Quelques occasions de rencontres émergent depuis deux ans, en extérieur, notamment la fête partenariale estivale. Des lieux de proximité existent, grâce à la valorisation d'une partie de l'abattement de TFPB du bailleur à travers la mise à disposition de locaux, mais ils sont insatisfaisants pour construire des réponses collectives diversifiées et appropriées : une conciergerie (exiguë) et un appartement ressources (où certains habitants ont peur de se rendre, notamment à cause d'un hall de cage d'escalier constamment dégradé, voire occupé).



Le projet de renouvellement urbain va entraîner, à termes, une réorganisation des espaces du quartier et une circulation facilitée vers le centre-ville. Accompagner les habitants dans ces changements semble primordial. La création d'un lieu mutualisateur, fédérateur d'énergies, mobilisateur de l'ensemble des habitants du quartier, porteur de possibilités d'actions collectives semble de ce fait approprié. Il pourrait également permettre l'expérimentation de solutions aux défis de notre époque (Economie Sociale et Solidaire, ateliers autour des transitions, garde d'enfants alternative…).

Effets attendus de ce projet :

- Découverte et expérimentation de projets ESS ;
- Lutte contre le non-recours aux droits, développement d'actions de cohésion sociale et de participation citoyenne ;
- Accès facilité à des ateliers de sensibilisation aux enjeux du développement durable, de recyclage et de valorisation de biens matériels.

TARBES MOUYSSET

Appui aux actions portées par l'Espace de Vie Sociale, vers un soutien renforcé à l'éducation et à la parentalité



Lors de la concertation citoyenne, les habitants de Mouysset mobilisés ont abordé les problématiques du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein du quartier, notamment sous le prisme de l'éducation et de l'accompagnement à la parentalité.

Depuis plusieurs années, la maison de quartier de Mouysset, portée par la commune de Tarbes, œuvre pour la cohésion sociale dans un contexte de cohabitation des communautés qui a pu se montrer difficile par le passé. Au départ sous la seule impulsion d'une animatrice/coordinatrice, la dynamique s'est étoffée au fil du temps de bénévoles du quartier.

En 2023, ce lieu au service des habitants a été labellisé Espace de Vie Sociale par la CAF.

Venir renforcer et compléter les propositions de cet EVS en matière d'accompagnement à la parentalité, à l'éducation et aux enjeux de l'interculturalité apparaît comme opportun pour approfondir les effets bénéfiques des dynamiques déjà à l'œuvre et éviter de nouveaux replis sur soi communautaires.

Effets attendus de ce projet :

- Création d'espaces de cohésion symboliques à travers la parentalité et l'éducation
- Amélioration de l'interconnaissance et de la compréhension des usages locaux en matière de parentalité et d'éducation
- Sensibilisation des professionnels aux questions d'interculturalité

Le relogement est porté et mis en œuvre par l'OPH 65 dans le cadre du NPNRU, selon des modalités fixées par l'ANRU et reprises dans la convention de renouvellement urbain. Un comité relogement partenarial est réuni autant que de besoin par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, pour examiner les situations les plus complexes.

Accompagner 50 familles amenées à être relogées sur la commune de Lourdes pour que le relogement constitue une étape positive dans leur trajectoire de vie :

- Mettre en place une méthodologie d'accompagnement des familles visant à repérer et minimiser les impacts multiples qui découlent du relogement (repérer, identifier les impacts ; amorcer un accompagnement sur mesure en lien avec le droit commun - social, travail, insertion, mobilité ; suivre et veiller à l'équilibre global du foyer)
- Capitaliser/modéliser pour déployer cette méthode à des cercles plus élargis.

Accompagner 50 familles amenées à être relogées sur la commune de Lourdes pour favoriser leur intégration dans la ville :

- Découvrir la ville autrement à travers des parcours de découverte – métiers, loisirs, citoyenneté, social, culture…
- Travailler l'Engagement – civisme, citoyenneté vs bénévolat, participation citoyenne, investissement dans la vie publique…
- Favoriser l'insertion professionnelle

LOURDES OPHITE

Accompagnement aux changements sociaux et urbains, dans le contexte du NPNRU et de la démolition du quartier à l'horizon 2030



Engager les habitants volontaires dans une réflexion participative sur la destination des lieux post démolition dans un questionnement sur « après la ville, quelle ville? » dans une logique d'urbanisme transitoire.

Une étude de programmation à l'échelle du grand site Pic du Jer permettra d'associer les volontaires à la transformation de leur futur/ex espace de vie en veillant toutefois à ce que cette démarche soit élargie à l'ensemble des habitants de la ville de Lourdes.

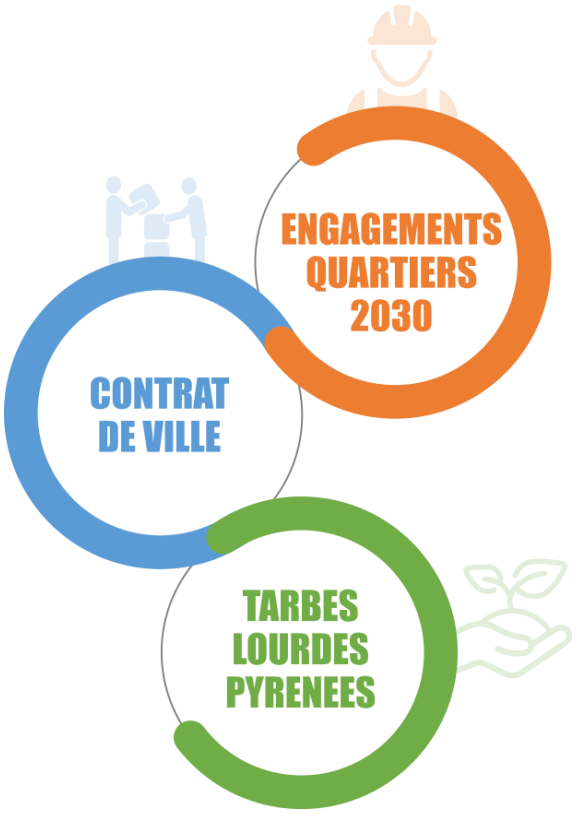


Concilier solidarités, performances économiques et utilité sociale grâce à l'économie sociale et solidaire, trait d'union quartier/ville grâce à l'accompagnement à l'émergence d'une politique de l'Economie Sociale et Solidaire sur la ville structurée autour :

- De l'identification et l'accompagnement de lieux exclusivement ou quasi-exclusivement dédiés à l'Economie sociale et solidaire;
- De la valorisation des structures de l'ESS pourvoyeuses d'emploi ;
- D'initiatives innovantes ou de dynamiques périphériques proches des enjeux de l'ESS (mobilités, programme alimentaire, inclusion numérique…).

Effets attendus des différentes dimensions de ce projet :

- Insertion durable dans l'emploi des candidats de l'Ophite relogés à Lourdes (centre-ville ou quartier vulnérable IRIS Lannedarré) ;
- Accompagnement renforcé des habitants de l'Ophite relogés vers les services du territoire lourdais (administration, associations sportives, associations culturelles…) ;
- Projection constructive sur le site du quartier après destruction à travers un ou des projets d'urbanisme transitoires participatifs.



A Tarbes, le jeudi 4 avril 2024

Le Préfet des Hautes Pyrénées	Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
Jean SALOMON	*Gérard TREMEGE*

GIP Politique de la ville Tarbes - Lourdes - Pyrénées

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie

Carole DELGA

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Michel PÉLIEU

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées

Bertrand PERRIOT-BOCQUEL

La Présidente du Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées

Andrée DOUBRERE

Le Maire de Tarbes

Gérard TREMEGE

Le Maire de Lourdes

Thierry LAVIT

Le Président de l'OPH 65

Yannick BOUBEE

Le Président de la SEMI

Jean-Paul GERBET

La Directrice territoriale d'ICF Atlantique

Françoise CRAVEA

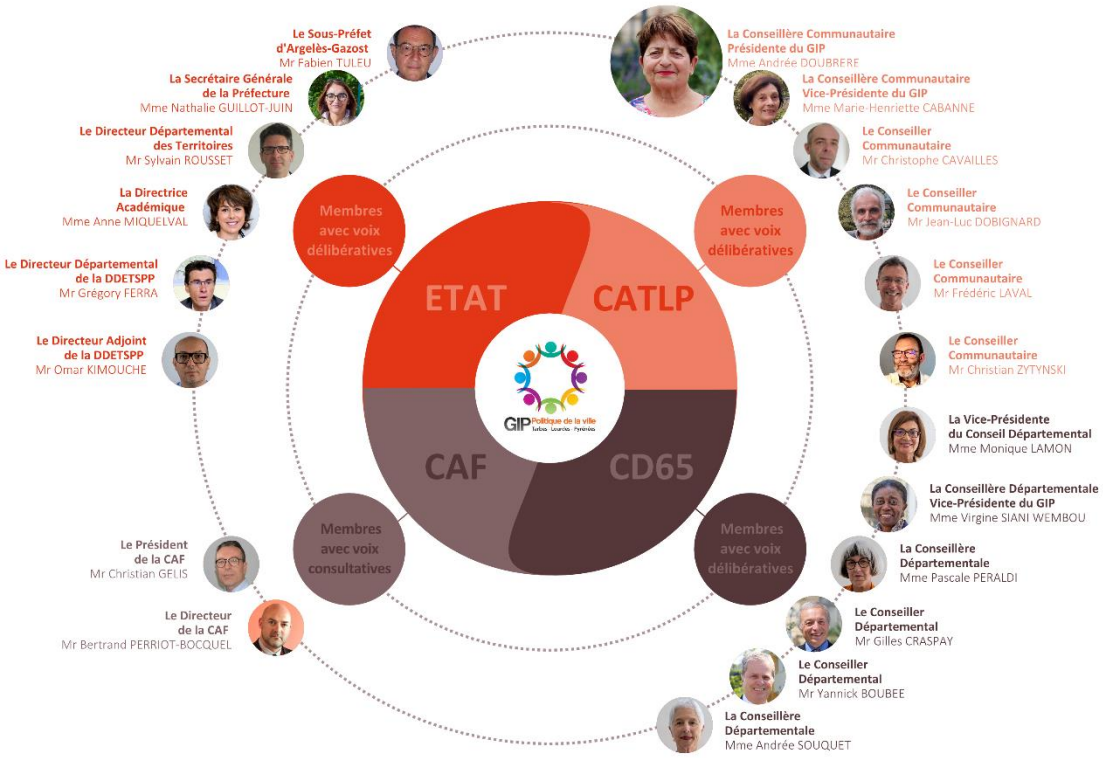
ANNEXES

Fiche 1 : Une instance de décision - le Conseil d'administration du GIP

La représentation des institutions clefs du territoire, Etat, Département, CA TLP et CAF permet une gouvernance partagée et aide à mieux intégrer es rôles et responsabilités de chacun. Le conseil d'administration du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées est l'instance politique et décisionnaire dans la mise en œuvre des axes du Contrat de Ville. Les personnes impliquées ont la responsabilité de définir collectivement les stratégies qui assureront la déclinaison des politiques publiques sur le territoire et seront un gage de garantie d'une démarche et d'un plan d'actions partagés.

Il se réunit 4 à 5 fois par an, et est composé de trois collèges, chaque représentant ayant une voix délibérative :

- **Un collège Etat composé de 6 représentants ;**
- **Un collège Département composé de 6 représentants ;**
- **Un collège Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées composé de 6 représentants.**



Par ailleurs, la CAF est représentée au sein du Conseil d'Administration par deux représentants ayant chacun une voix consultative.

DELIBERER	DECIDER	ARBITRER	PARTAGER

Fiche 2 : Un espace neutre qui facilite les échanges stratégiques : le cercle stratégique

Au sein d'une gouvernance partagée, toutes et tous peuvent exprimer librement leurs opinions. Même si les points de vue divergent, la dynamique respectueuse des discussions crée un climat de confiance, encourage la compréhension mutuelle et facilite l'atteinte du consensus.

Le cercle stratégique du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées est l'instance stratégique qui joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du conseil d'administration. Son organisation est volontairement souple et autorise, autant que de besoin, des focus techniques et thématiques.

Se réunissant autant que de besoins, il est composé de cadres/directeurs qui sont référents politique de la ville au sein des institutions/collectivités parties-prenantes sur GIP Politique de la ville :

- **L'Etat, un représentant ;**
- **La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, un représentant ;**
- **Le Département, un représentant ;**
- **La CAF, un représentant ;**
- **La commune de Tarbes, un représentant ;**
- **La commune de Lourdes, un représentant ;**
- **La commune d'Aureilhan, un représentant.**

Cette instance reste une instance technique non décisionnaire.

Fiche 3 : Un espace de partage au service des échanges techniques : l'équipe projet

En impliquant dans ses différentes instances un grand nombre de partenaires, la gouvernance technique favorise la collaboration et permet aux parties prenantes de partager leurs besoins et connaissances, leurs interventions et leurs services, dans un but commun.

L'équipe projet du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées **est l'instance technique qui assure le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville.**

Se réunissant une fois par mois, cette équipe projet est composée de cadres intermédiaires/techniciens qui sont référents politique de la ville au sein des institutions/collectivités partenaires du Contrat de Ville :

- **L'Etat, un représentant ;**
- **La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, un représentant ;**
- **Le Département, un représentant ;**
- **La CAF, un représentant ;**
- **La commune de Tarbes, un représentant ;**
- **La commune de Lourdes, un représentant ;**
- **La commune d'Aureilhan, un représentant ;**
- **L'ARS, un représentant ;**
- **La DSDEN, un représentant ;**
- **La DDT, un représentant ;**
- **La DDETSPP, un représentant.**

En termes de périodicité, il est proposé de dédier une équipe-projet sur trois à la mise en lumière d'actions et projets identifiés autour des trois axes forts du Contrat de Ville.

Dans cette perspective, il sera utile de mobiliser des partenaires de droit commun experts des thématiques pour venir enrichir les débats et articuler les projets.

Fiche 4 : Des outils financiers au service des projets sur les quartiers, des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif, une évaluation

Des outils financiers au service des projets sur les quartiers

La déclinaison d'outils financiers, fruit d'une stratégie concertée et donc de lignes budgétaires dédiées, permet de mettre en œuvre, de façon cohérente, les actions et projets issus d'une ambition politique affichée sur un territoire donné. Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, plusieurs outils financiers sont au service des projets :

- Les appels à projets annuels GIP politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- La Programmation annuelle relative à l'abattement de TFPB directement reliée à l'amélioration du cadre de vie.

Des données au service du pilotage et de la structuration d'un socle d'indicateurs évolutif

Les données, par la connaissance fine du territoire qu'elles apportent, constituent un formidable levier pour le pilotage des politiques publiques locales. Elles facilitent notamment l'établissement de diagnostics, la mise en place d'outils d'aide à la décision et le développement de nouveaux services.

Le Département s'est dernièrement doté d'une plateforme Open Data permettant de faciliter l'ajout de données par couche territoriale déterminée. Le GIP Politique de la Ville y aura recours à deux titres :

- **L'ajout régulier de données** à des fins de meilleur pilotage et adaptation du plan d'action ;
- **La data visualisation** qui rend plus facile l'analyse de données. Elle rend accessible l'interprétation à des personnes non spécialistes de la donnée.

Cette prise en compte précise de la donnée dans le cadre du Contrat de ville permettra :

- **Un pilotage agile et synchronisé** ;
- **Un gain de transparence** auprès des partenaires ;
- **Une meilleure communication** vers le grand public.

Ce travail sera partagé avec la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG). La typologie des données à recueillir ainsi que la collecte, est essentielle pour mobiliser les partenaires du GIP dans ce travail contributif.

Evaluation

Il s'agira de s'assurer régulièrement du suivi des engagements pris par le GIP au titre du contrat de ville. Cet exercice permettra de fixer des objectifs initiaux autour de priorités identifiées et d'y adosser des indicateurs de suivi et d'évaluation. Ceci permettra de garantir les conditions utiles au développement de politiques publiques spécifiques. Les objectifs initiaux pourront être structurés autour de priorités qu'il conviendra d'identifier (mise en œuvre du plan d'action, gouvernance intégrée et collégiale, participation des habitants, soutien aux associations de proximité, la transversalité/décloisonnement, le partenariat)

Fiche 5 : Une communication ciblée

Au niveau local, la mise en œuvre de la politique de la ville s'appuie sur un écosystème complexe qui nécessite une communication bien pensée et maîtrisée. Il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie dédiée, favorable au partage et à la circulation des informations, et des actions auprès de l'ensemble des parties prenantes : administrateurs du Groupement d'Intérêt Public dédié à la mise en œuvre de la politique de la ville, institutions, collectivités, opérateurs et partenaires associatifs, habitants des quartiers prioritaires et vulnérables, habitants de la communauté d'agglomération…

Cette stratégie repose sur différents enjeux :

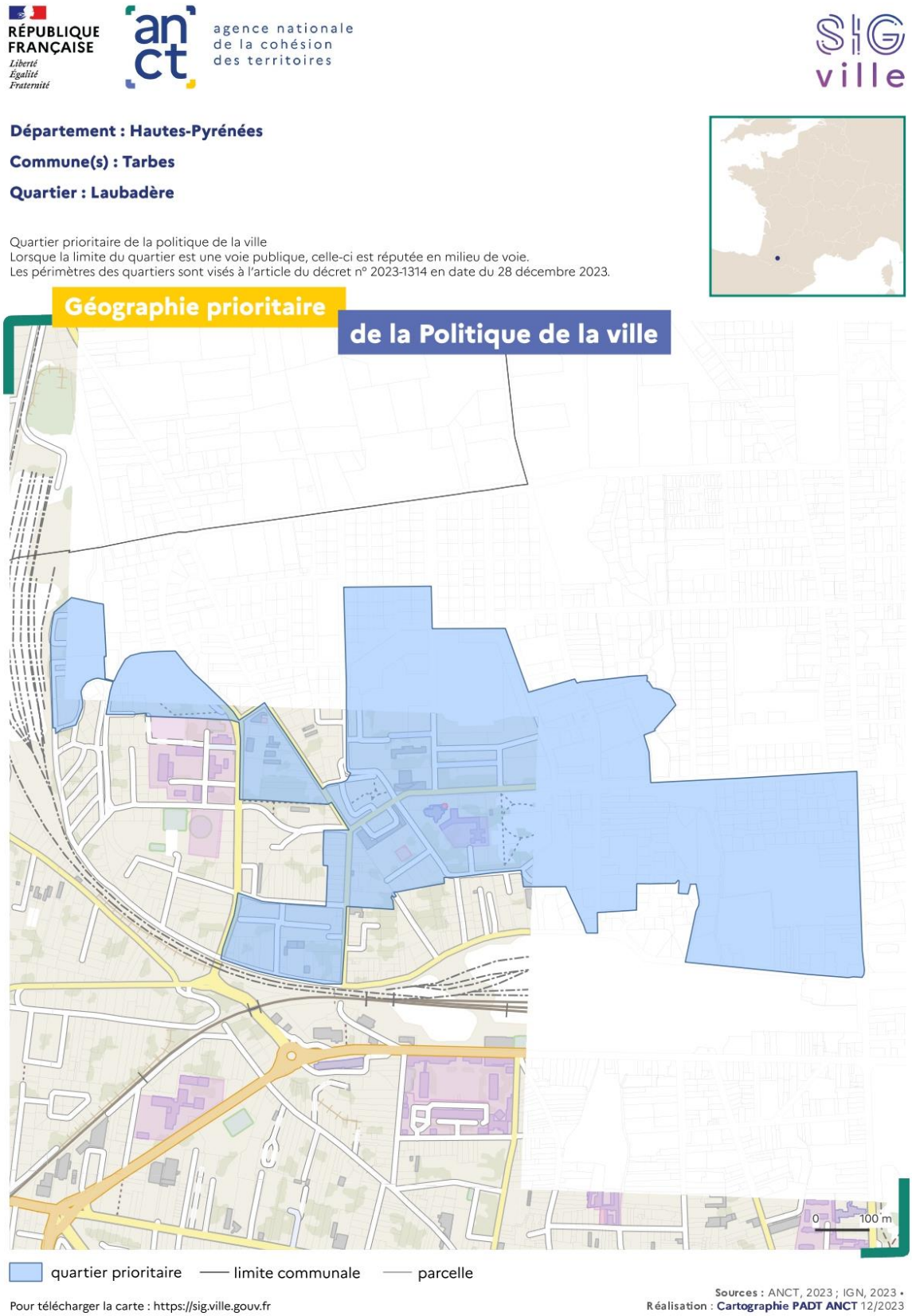
- Fédérer et valoriser les acteurs et les habitants
- Faire évoluer l'image des quartiers prioritaires et faire valoir leur attractivité
- Mettre en lumière les énergies institutionnelles et partenariales à l'œuvre
- Donner de la lisibilité à la programmation élaborée dans le cadre des appels à projets et dans le cadre de l'abattement de TFPB

Les conditions de sa réussite sont :

- Qualifier et valoriser l'identité du GIP, le positionner, le singulariser dans le paysage institutionnel
- Valoriser les habitants et leurs initiatives
- S'inscrire dans la durée – prendre le temps d'une évolution de l'image/du développement de la visibilité
- Mettre en place une signalétique opérationnelle pour rendre visible les actions soutenues/impulsées par le GIP afin de mobiliser des participants issus des quartiers et de nouveaux partenaires associatifs
- Renforcer les partenariats/synergies – S'appuyer sur les acteurs de terrain pour être relais de la communication

La construction des outils de communication, assurée par le pôle ingénierie du GIP politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées, doit répondre à la spécificité des cibles internes et externes.

Fiche 6 : Cartographies de la géographie prioritaire 2024-2030



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

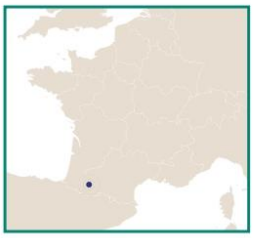
agence nationale de la cohésion des territoires

SIG ville

Département : Hautes-Pyrénées

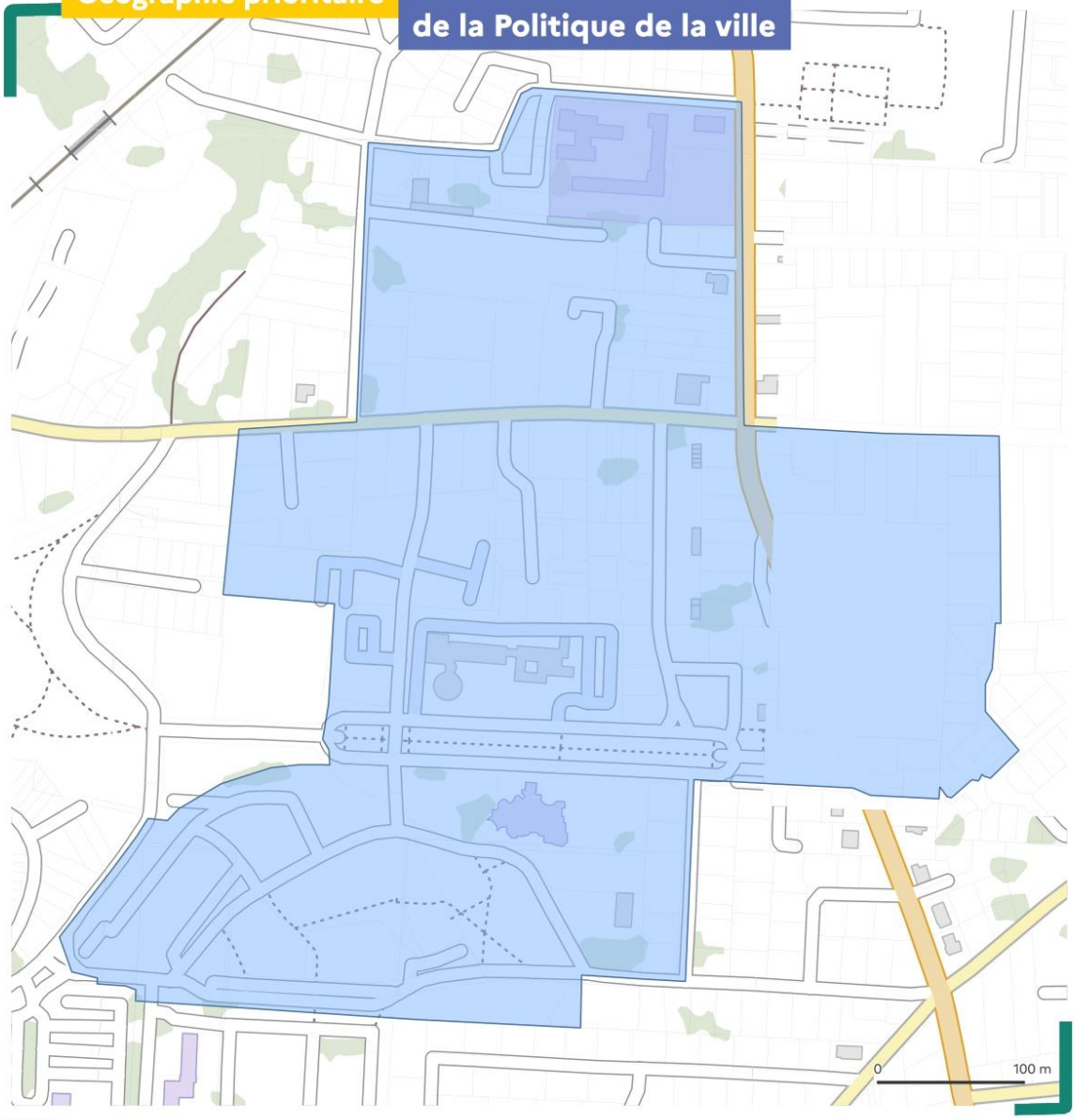
Commune(s) : Tarbes

Quartier : Solazur



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : **Cartographie PADT ANCT** 12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

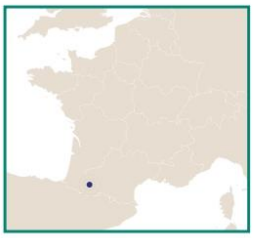
agence nationale de la cohésion des territoires

SIG ville

Département : Hautes-Pyrénées

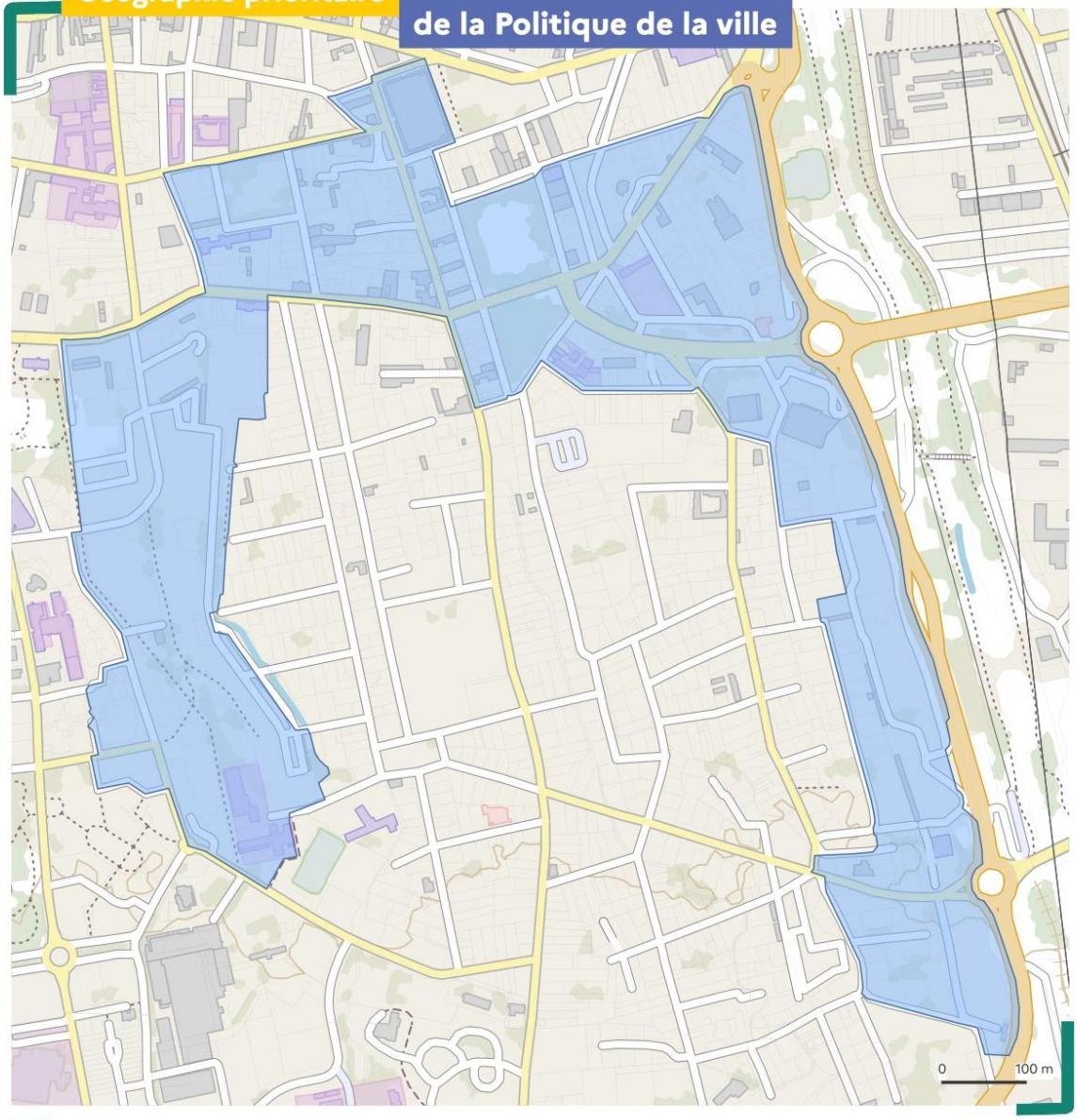
Commune(s) : Tarbes

Quartier : Ormeau/Bel Air - Mouysset



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : **Cartographie PADT ANCT** 12/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

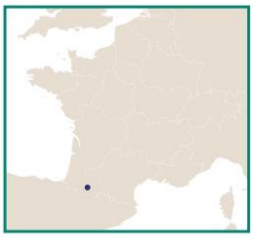
agence nationale de la cohésion des territoires

SIG ville

Département : Hautes-Pyrénées

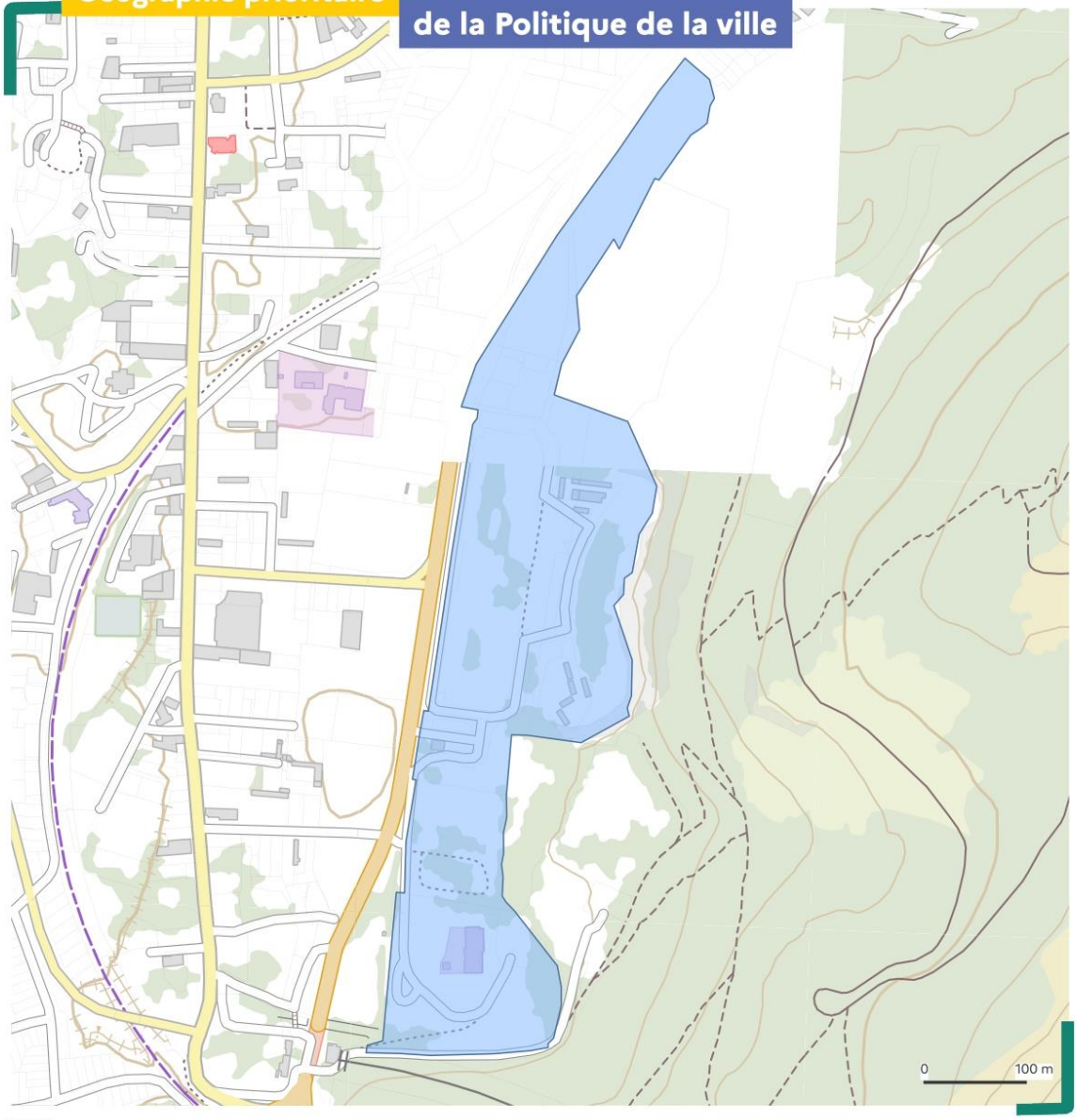
Commune(s) : Lourdes

Quartier : Ophite



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : https://sig.ville.gouv.fr

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : **Cartographie PADT ANCT** 12/2023

Fiche 7 : Eléments de diagnostic issus de l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 réalisée par le cabinet Territoires Citoyens Conseils

Les évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations des contrats de ville

La particularité des Quartiers Politique de la Ville de Tarbes-Lourdes Pyrénées est de s'inscrire en mosaïque au cœur d'une agglomération très diverse, dont de nombreux quartiers sont proches des QPV géographiquement et parfois en matière de critères économiques et sociaux. Ce qui porte l'avantage d'une « porosité » importante entre la Ville et les QPV, mais rend parfois plus difficile qu'ailleurs le portage de ces priorités QPV par une Agglomération et des Villes qui ont déjà fort à faire en matière urbanistique et sociale.

Les caractéristiques socio-démographiques de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Population : Lourdes en perte d'habitants

A périmètre géographique identique (en 2013 : 7 communautés de communes), la commune d'agglomération Tarbes -Lourdes-Pyrénées gagne légèrement en population entre 2013 et 2018, mais pour revenir à son niveau de 2008 (124 638 habitants). Sous l'effet booster de sa commune-centre, sa population augmente plus vite que celle du département des Hautes-Pyrénées et s'approche du taux de croissance de la région Occitanie.
Alors qu'elle comptait 15 410 habitants en 2008, la commune de Lourdes voit la poursuite de la baisse de sa population sur la période 2013-2018, confirmée en 2020 par le déficit de naissances (125) relativement au nombre de décès (270) sur la commune.

Une population qui vieillit et une proportion de jeunes plus importante à Tarbes

La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante dans les Hautes-Pyrénées (34,2%) qu'en Occitanie (28,8%) ou en France (25,9%). Au sein de la CA TLP (31,9%), Lourdes a le plus fort taux de population âgée de + de 60 ans (39,8%) dont 18,2% de + de 75 ans.
La ville de Tarbes accueille une population de jeunes de 15 à 29 ans (25,1%) significativement plus élevée que dans les autres territoires, liée en grande partie par l'effet de centralité dont bénéficie la commune : présence d'établissements universitaires et d'étudiants et offres d'emplois, de services et d'activités plus attractives.

Une sur-représentation des femmes particulièrement marquée à Lourdes

La population de la CATLP est majoritairement féminine et ce tout particulièrement à Lourdes (55.9%). Ce qui est corrélé à une présence de personnes âgées plus importante sur cette commune où 44,9% des femmes Lourdaises ont + de 60 ans.
La part des hommes de 15 à 29 ans est plus importante à Tarbes.

La part des populations étrangères en augmentation tout particulièrement à Lourdes

La part de la population étrangère dans la population générale augmente de manière significative sur les années les plus récentes dont nous avons pu avoir les chiffres : de 2010 à 2016, cette part passe de 5,1 à 6,2% à Tarbes, et de 6,9 à 11,6% à Lourdes.

La composition des familles évolue vers un plus grand nombre de familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent une part significativement plus élevée sur Tarbes (27,7%) et Lourdes (22,2 %) que sur la CATLP (18,1 %).
L'évolution de la composition des familles sur 10 années suit l'évolution nationale et celle de la CATLP dans des proportions plus importantes en termes :
- de baisse du nombre de couples avec enfants notamment sur Lourdes
- d'augmentation de nombre de familles monoparentales (femmes seules avec enfants) sur Tarbes et Lourdes

Les revenus de la population en baisse

A partir des données mises à jour en 2018 et 2022, il est constaté à Tarbes, Lourdes et sur le territoire de la CATLP une baisse des revenus du patrimoine et une augmentation des prestations sociales (familiales, logement et minimas sociaux) et des pensions, retraites et rentes. Les revenus d'activités augmentent sauf à Tarbes. C'est à Lourdes que ces variations sont proportionnellement plus importantes.
Le taux de pauvreté progresse de 2,3% à Tarbes (26,3% actualisation 2022), de 2,2% à Lourdes (20%) et de 0,9% au niveau de la CATLP (16,3%).

L'offre de logement : un territoire peu tendu confronté à une nécessité de forte transformation

L'offre de logement est en augmentation entre 2013 et 2018 de 3,3% à Tarbes et à Lourdes et de 4,9% sur le territoire de la CATLP, avec à Lourdes une baisse sensible des résidences principales (de 77,9% à 70,7%) et une augmentation des logements vacants (de 16,6 à 17,8%).
Le territoire de l'Agglomération vit une situation du logement assez paradoxale :
- en termes de logement social : 90 % du logement social est concentré sur les 3 villes comptant des QPV ou QV, à savoir Tarbes, Lourdes et Aureilhan, et 80% du parc locatif social des Hautes-Pyrénées est situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le parc locatif privé, de qualité variable et parfois médiocre, est abondant, amplifié par la vacance provoquée par la baisse des emplois saisonniers.
- Il en résulte une situation peu tendue qui provoque même certaines difficultés à remplir les logements sociaux existants, et même parfois certaines concurrences entre bailleurs sociaux.

Le Programme NPNRU vient poursuivre une forte transformation des QPV. Après l'ORU de Laubadère et la réhabilitation de Mouysset, les quartiers Ormeau Bel Air à Tarbes et Ophite à Lourdes sont programmés pour les années à venir. Ils prévoient logiquement une reconstruction bien moindre en nombre de logements que les démolitions, ce qui n'est pas sans inquiéter une partie de la population à reloger, qui craint la dispersion et l'isolement.

Le quartier Ophite présente la particularité rare d'une démolition totale à terme, amplifiant sa dispersion dans la Ville de Lourdes et ses environs, avec ses avantages d'un point de vue de la mixité, et ses risques vis-à-vis de l'isolement et de la perte de repères. La Ville aborde ce projet avec une grande détermination et un fort dynamisme qui seront utiles pour engager le mouvement et faire contrepoids au nécessaire très longs délais d'une telle opération.

Le contexte économique et la demande d'emploi dans les Hautes-Pyrénées

Une activité économique qui reprend mais Lourdes subit durement les conséquences de la crise sanitaire

L'agglomération s'est construite sur un passé marqué par une forte période industrielle suivie de nombreuses fermetures d'établissements. Malgré ces difficultés, elle bénéficie d'un dynamisme significatif de développement économique : 11 391 entreprises sur l'agglomération (soit une pour 10 habitants). Ce tissu est marqué par une grande diversité en termes de tailles (grands groupes et petites entreprises à forte valeur ajoutée) et de secteurs professionnels couverts. Les filières d'excellence à souligner sont l'aéronautique, l'électronique, la céramique industrielle, le tourisme, l'agroalimentaire, la santé, l'hydroélectricité.
Lourdes a subi de plein fouet la crise sanitaire, comme de nombreuses villes touristiques, mais plus encore dans cette spécialisation du tourisme cultuel qui avait déjà entamé une baisse progressive de fréquentation que la crise a précipitée. Avec la perte des milliers d'emplois saisonniers, des infrastructures vieillissantes, conjuguées aux difficultés actuelles de redémarrage des filières de la restauration et de l'hôtellerie, la situation a conduit à un plan de solidarité nationale : le Plan Avenir Lourdes signé en février 2022 (une centaine d'actions dont 22 à échéance 2025) pour réimpulser une dynamique économique et accompagner les acteurs locaux, pour transformer durablement la ville en positionnant l'humain au coeur du projet, et conforter Lourdes comme destination touristique mondiale majeure.

Un recul marqué de l'emploi salarié et des emplois de plus courtes durées

NB : Les éléments présentés dans ce chapitre sont issus des études et analyses de Pôle Emploi Occitanie.
Le département compte 47 700 salariés dans le privé en 2020. On y observe :
→ Un recul marqué de l'emploi salarié :
- sur 5 ans : -3,9% (– 1 930 emplois) alors que le nombre de salariés progresse de 6,2% en Occitanie
- sur l'année 2020 : -5% (– 2 520 emplois) pour -1,6% en Occitanie.

→ Un salaire médian de 2 141€ par mois (2 199€ en Occitanie)
→ Des salariés embauchés sur des contrats de plus courte durée (base des Déclarations Préalables à l'Embauche) :
- CDD de moins d'1 mois : 65% (62% en Occitanie)
- CDD de 1 à 5 mois : 16% (15% en Occitanie)
- CDD de 6 mois et + : 7% (7% en Occitanie)
- CDI : 12% (16% en Occitanie)

Et un recours à l'intérim qui progresse fin 2021 de + 25% en un an (+2 300 intérimaires) contre +10,5% en Occitanie.

Un taux de chômage en baisse

Le taux de chômage de 7,8% dans les Hautes-Pyrénées se situe en dessous de la moyenne de l'Occitanie et au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine. En un an, ce taux a plus fortement baissé dans les Hautes-Pyrénées qu'en Région ou qu'au niveau national. La demande d'emploi sur 1 an est en baisse significative pour le bassin d'emploi de Tarbes et de Lourdes. La durée moyenne d'indemnisation est proche de celle de l'Occitanie.
Un tiers des demandeurs d'emploi des Hautes-Pyrénées ont au moins un frein périphérique à l'emploi, exclusion numérique, état de santé, moyens de transport. Un cinquième des jeunes âgés de 16 à 29 ans dans les Hautes-Pyrénées sont des NEETs (ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation), leur poids étant significativement plus élevé sur les cantons comptant des QPV.
60 % des bénéficiaires départementaux du RSA habitent dans l'agglomération, majoritairement dans les QPV, leur part relative étant deux fois plus importante que sur le reste du territoire.

Un département en tension sur les offres d'emploi, avec des conditions de travail jugées contraignantes

Les offres d'emploi collectées en 2021, bien que nombreuses, restent toutefois en recul par rapport à 2019 pour le bassin de Tarbes comme pour le bassin de Lourdes. Elles sont pour moitié des CDD inférieurs à 6 mois plus qu'en Occitanie). 41% des projets de recrutement sont liées à des activités saisonnières comme en Occitanie. Les employeurs jugent que ces recrutements seront difficiles à réaliser.
Le Département des Hautes-Pyrénées vit une forte tension sur de nombreux métiers qui se caractérise par une forte intensité d'embauche. Les conditions de travail y sont toutefois jugées plus contraignantes : travaux saisonniers, horaires atypiques et/ou découpés, difficultés des tâches.

Plusieurs grands projets intercommunaux croisent les problématiques de la Politique de la Ville

Citons de manière non exhaustive:
- Un plan de déplacement moderne et adapté
- Le numérique : créer des lieux connectés et des espaces collaboratifs
- La stratégie de déploiement sur tout le territoire des services et des produits culturels, sportifs et de loisirs respectant les équilibres et répondant aux attentes des populations.
- La délocalisation des événements, réalisation d'actions en résidence
- Le développement de l'«Aller vers » : mettre en œuvre un plan d'action et de promotion basé sur l'itinérance (véhicules pédagogiques type Bibliobus).

Parmi les 6 projets-phares du Projet d'agglomération, l'Atelier des Sports et la Médiathèque sont tous deux situés aux portes du quartier de Laubadère.

Dans le cadre du programme national NPNRU, l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et les Villes de Lourdes et de Tarbes ont contractualisé avec l'Etat deux grands programmes pour la période :
- La restructuration du quartier Ormeau-Bel Air
- La démolition du quartier Ophite

Pour Ormeau Bel Air, il s'agit successivement de démolir trois ensembles de bâtiments de manière à ouvrir le quartier sur la zone pavillonnaire voisine, de reconfigurer le quartier par la création d'une voie nouvelle se transformant en « allée verte », de prolonger la zone pavillonnaire jusqu'à ce nouvel axe, d'y reconstruire des logements sociaux de transition entre l'ensemble d'origine et la zone pavillonnaire. L'opération doit démarrer physiquement en 2023-2024.

Pour Ophite, la démolition totale à terme des bâtiments et leurs 551 logements conduira à la reconstruction d'une partie de ces logements (200 environ) dans le cadre de 6 opérations intégrées au coeur de la Ville de Lourdes, dont une en face du quartier actuel. Les autres familles seront relogées progressivement en secteur diffus compte tenu de la caractéristique non tendue du logement.

L'évolution des quartiers prioritaires

Evolution démographique des quartiers de la politique de la ville

- Evolution du nombre d'habitants

Les 4 QPV présentent des réalités différentes en termes d'évolution de leur population entre les recensements 2013 et 2018. Il est ainsi constaté en 2018 une relative stabilité de la population à Tarbes-Nord (-0,3%) , une baisse à Tarbes Est (2,4%) et une augmentation significative sur Tarbes-Ouest (4,5%) supérieure à celle de la ville de Tarbes. Le quartier Ophite subit quant à lui une forte baisse de sa population (liée en partie à la mise en oeuvre programmée du NPNRU.

- Répartition âge/sexe

Les hommes sont plus représentés dans le quartier de Tarbes Ouest, alors que leur nombre chute :
- de 5 points entre 2013 et 2018 sur le quartier de Tarbes Nord (44% en 2018) alors qu'il progresse de 2 points à Tarbes ;
- et de 4 points à Ophite (44% en 2018) ce qui est conforme à la tendance observée à Lourdes.
Les femmes sont sur-représentées dans les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes Nord et Ophite. Tarbes Ouest se caractérise par la jeunesse de sa population (cf. secteur de résidence étudiante) et par un nombre important de jeunes femmes (45% des femmes du quartier de moins de 25 ans).
La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente dans tous les quartiers. Tarbes-Est est le quartier où la proportion des personnes de plus de 60 ans est la plus importante.

- Les populations étrangères dans les QPV

La part des populations étrangères dans les QPV était en 2017 de 1.8 à 3 fois plus élevée que dans l'ensemble des villes de Tarbes et de Lourdes. Entre 2013 et 2017 une baisse de 2,6% est constatée sur Tarbes Nord mais les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes-Ouest et Ophite enregistrent respectivement des variations de +5%, +10% et +16,1%.

La composition des familles et les ressources des populations résidant en QPV

En décembre 2019, 3 554 foyers résidant dans les 4 QPV étaient allocataires de la CAF, avec une couverture par au moins une prestation CAF de 6 616 personnes, soit environ 82% de la population totale des quartiers.
La majorité des allocataires couverts sont isolés, puis sont représentés les couples avec enfants et les familles monoparentales. Le quartier de Tarbes Ouest se distingue par une forte représentation d'allocataires isolés et étudiants. Le quartier Ophite par la représentation des familles monoparentales ou couples avec enfants.
En termes de concentration de la précarité les populations des QPV ont un revenu fiscal mensuel médian inférieur de 500 à 1000€ par rapport à celui de la CATLP (1 584 € en 2013) et se situent tous en-deçà du seuil de pauvreté.
Le taux de pauvreté augmente entre 2014 et 2017 dans les quartiers de Tarbes-Nord : +0,8%, Tarbes – Est : + 4,4% et Ophite : +9,4% et baisse à Tarbes -Ouest : -2,8%

Education

Pour l'année scolaire 2019-2020, le taux de réussite au brevet des collégiens résidant dans les 4 QPV (81,2%) est plus faible que les taux de réussite observés dans les QPV d'Occitanie (88.7%) ou dans les QPV de France métropolitaine (88,9%).
Le taux de non scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans2 baisse fortement dans les quartiers de Tarbes-Nord (de 62,9 à 39,3%), de Tarbes-Est (de 45,8 à 26,7%) et d'Ophite (60,7 à 47,6%) et augmente plus légèrement à Tarbes-Ouest (de 8,7 à 11,1%) .
2 Nombre de jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés sur le nombre total de jeunes du QPV

Insertion et accès à l'emploi des habitants des QPV

1 378 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C résidant dans les 4 QPV étaient inscrits au 31/12/2021 à Pôle Emploi, dont 215 âgés de moins de 26 ans et 32 de moins de 26 ans et diplômés.
Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi Hauts-Pyrénéens, ces demandeurs d'emploi résidant en QPV sont globalement plus jeunes et de plus faibles niveaux de formation et de qualification. Les femmes y sont moins représentées (50%QPV/53% H-P) alors que les bénéficiaires du RSA (28% QPV/12% H-P) et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (18% QPV/14% H-P) y sont plus nombreux.
Le taux d'accès à l'emploi des résidents des QPV reste faible par rapport aux taux constatés en Occitanie : taux d'accès à l'emploi pour les 4 QPV =24% contre 34% en Occitanie et taux d'accès durable pour les 4 QPV = 11% contre 17% en Occitanie.
Les QPV de Tarbes et de Lourdes ont été classifiés par Pôle Emploi Occitanie dans les catégories suivantes :

- Tarbes Nord : QPV de classe 4 (29 QPV en Occitanie): QPV avec demandeurs d'emploi peu formés et des inscriptions de très longue durée
- Tarbes – Est : QPV de classe 3 (31 QPV en Occitanie) : QPV face à des difficultés financières et de transports
- Tarbes Ouest : QPV de classe 6 (15 QPV en Occitanie) : QPV cumulant toutes les difficultés
- Ophite : QPV de classe 1 (16 QPV en Occitanie) : QPV les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi

<u>L'évolution des quartiers vue par les habitants et les acteurs de la politique de la ville</u>

- Une image des quartiers qui évolue

Sur Laubadère et Mouysset où des opérations de rénovation urbaine ont été réalisées (ORU Laubadère et réhabilitation des bâtiments à Mouysset), l'amélioration du cadre de vie combinée à une présence associative et à une animation suivie contribue au mieux vivre des habitants dans leurs quartiers : sécurité routière, surveillance, éclairage, poubelles. mais vigilance du quotidien.

Le rôle des conseils citoyens pour obtenir des actions d'amélioration du cadre de vie combiné aux actions conduites par le GIP ont fait évoluer l'image des quartiers. *« Il faut partir des habitants, de ce qu'ils vivent, sinon ça n'a pas de sens. La cohésion du quartier de Mouysset a été déterminante pour faire évoluer l'image et le calme dans le quartier. Il faut le faire savoir ».*

Sur les quartiers en attente de réalisation des projets NPNRU (Bel-Air et Ophite), l'attractivité de ces quartiers baisse eu égard aux projets de restructuration du quartier à venir. Les membres des conseils citoyens reconnaissent les actions qui sont conduites pour maintenir un cadre de vie relativement agréable dans l'attente de la réalisation des opérations de renouvellement urbain mais sont très impatients, voire inquiets, quant aux évolutions à venir pour le quartier, mais également pour chacun des habitants.

- Une attention à l'intégration des nouvelles populations étrangères

Une attention particulière doit être portée aux familles d'origine étrangère – dont la part a augmenté significativement hormis sur Tarbes-Nord – afin qu'elles puissent être accueillies et s'intégrer dans la vie du quartier et participer aux activités. Les acteurs constatent les risques de repli dans leurs communautés de ces populations du fait de la non maitrise de la langue et/ou des effets de la crise sanitaire. De belles expériences ont été conduites en ce sens mais restent encore trop peu nombreuses.

- La population des personnes âgées et isolées à prendre en compte

Les acteurs de la politique indiquent qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte le vieillissement des populations et tout particulièrement la situation des personnes âgées isolées dans les orientations des contrats de ville. Si les données statistiques disponibles démontrent une part globalement plus faible des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers par rapport à la ville et à la CATLP, les évolutions de tendances restent cohérentes,

hormis sur Tarbes-Est où la part des populations de + de 60 ans était déjà plus forte que sur les autres QPV.

- Des jeunes qui ne fréquentent plus de la même façon l'espace public

Le constat est partagé par les habitants et par les acteurs de la politique de la ville que les *« jeunes sont beaucoup moins dans la rue »* et que les rassemblements de jeunes qui existaient auparavant se font plus rares. Où sont-ils ? Plusieurs hypothèses sont émises : les regroupements de jeunes se font plus discrets, les jeunes adolescents se retrouvent plus sur les réseaux sociaux que dans la rue. Le constat est établi qu'il est devenu beaucoup plus difficile de les mobiliser sur des actions collectives qui ne leur apparaissent plus attractives. « Les jeunes sont à la recherche de bons plans », ou « *connectés sur les réseaux sociaux même pendant les actions collectives où ils ne quittent pas leurs portables* ».

Le constat est établi par le service jeunesse de la ville de Tarbes d'une perte de la mixité filles/garçons dans l'espace public où les garçons redeviennent très majoritaires.

<u>La crise sanitaire : dégradation des situations sociales et psychologiques et élans de solidarités</u>

- La crise sanitaire a fortement impacté la vie dans tous les quartiers prioritaires

Ses effets se sont traduits par un repli sur elles-mêmes des populations, par un « enfermement » dans leurs logements. *« les habitants sont repliés, ils n'ont pas peur de la crise, ils ont peur les uns des autres. on va redevenir comme avant, on a besoin de se retrouver ». « Certains parents ne sont plus intéressés directement au scolaire : la priorité à l'évitement de l'explosion au sein des familles ».*
Les habitants des quartiers ont été globalement plus concernés par des arrêts d'activité ou par du chômage partiel du fait de leurs activités professionnelles qui se prêtaient moins au télétravail. Ce qui a entraîné des baisses sensibles de revenus. Les acteurs de la politique de la ville affirment l'avoir clairement constaté au cours de la crise sanitaire où plus de 4 000 colis alimentaires ont été distribués notamment sur le quartier Laubadère, et où la fermeture des cantines scolaires ont occasionné de réels problèmes d'équilibres d'alimentation pour les enfants.

- L'accès aux soins de plus en plus problématique pour les familles

Il est constaté par les acteurs de la politique de la ville une accentuation durable des problèmes de santé physique (surpoids,), de santé psychique. *« La crise a majoré les problèmes que les personnes rencontraient, nous constatons une augmentation des difficultés des troubles anxieux, dépressifs, psychiatriques ».*
La coordination des initiatives associatives et/ou institutionnelles ont permis le renforcement d'activités dans les domaines éducatif, des solidarités, du numérique, indispensables pour lutter contre le décrochement scolaire des enfants et des jeunes et contre les risques sociaux en direction des populations des quartiers les plus vulnérables.

- Des liens sociaux à reconstruire

La baisse du dynamisme dans la vie des quartiers est analysée comme préoccupante. Les liens avec les habitants sont à recréer, à reconstruire dans le cadre de la reprise des activités associatives, mais aussi en saisissant toutes les opportunités de manifestations conviviales et/ou festives propices aux rencontres interpersonnelles. Les démarches volontaristes des acteurs locaux enclenchées avant la crise COVID pour « aller vers » les populations demandent à être réactivées *« on a expérimenté avant la crise, on sait faire maintenant mais on a le sentiment qu'il faut repartir à zéro ».* Le travail de médiation avec les habitants ou de prévention porté les médiateurs et éducateurs de de rue est salué et reste particulièrement d'actualité dans ce contexte.
Tous les espaces potentiels de socialisation sont donc à reconsidérer, qu'ils soient informels, hors les murs des structures ou dans des locaux « en dur » d'animation dédiés pour lesquels certains quartiers sont très satisfaits des maisons de quartiers et d'autres attendent des concrétisations.

Comparaison avec les autres quartiers de même typologie

Selon les 3 typologies issues du rapport 2016 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV – Cf. le descriptif détaillé en Annexe 3-6), les 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes se répertorient selon les catégories suivantes :

QPV	Cadre de vie	Emploi	Cohésion sociale
Tarbes - Nord	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes – Est	Centre ancien (ANC)	Quartier qui profite d'un environnement dynamique (DYN)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes - Ouest	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Lourdes - Ophite	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)

Evolution des quartiers de veille

Les quartiers de Lannedarré, Turon de Gloire et Astazou à Lourdes font l'objet de nombreuses attentions de la part de la Ville comme des autres acteurs. En effet, outre leurs caractéristiques proches des QPV, ils pourraient être amenés à recevoir de nouvelles familles. Le décalage d'intensité d'actions entre ces quartiers, devra être réduit au maximum pour éviter des effets de bascule vers plus de difficultés potentielles.
Concernant le quartier en veille d'Aureilhan, la ville exprime des frustrations semblables vis-à-vis des effets de seuil de la géographie prioritaire : « un combat de tous les instants pour exister par rapport aux QPV ». Le rôle essentiel d'animation confié à la MJC d'Aureilhan est significatif dans l'accompagnement social du quartier, ainsi que celui de la Mission locale, du CLAS et des équipes enseignantes. La coopération avec la police et Promologis permet une prévention appréciable. Enfin, en termes de culture, le travail avec le Parvis, scène nationale, est apprécié. Ici comme dans les QPV, la porosité avec les autres quartiers est une réalité quotidienne. D'où l'importance de la politique communale de droit commun, avec un effort particulier sur le quartier de veille.

Fiche 8 : Engagements BPI France

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

- Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
- Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
- Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
- Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
- International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.
- Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa[1] afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes:

1. **Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».
Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :
26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération…) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et

[1] *Le collectif Cap Créa réunis les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.*

environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions. *Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.*

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.

- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.

- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

<u>Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :</u>

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers. En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

✦ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d’une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/évènementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d’accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l’ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l’appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l’importance de l’accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d’accompagnement et financement.
  Aujourd’hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l’ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d’experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l’événement mémorable.
  En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l’Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d’offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d’information et d’orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300

porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.
En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :
- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab,** chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

  Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.
  Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.
  Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :
    - Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
    - Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local

- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.
Objectif 2027 : 60 Carrefours

✦ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions…), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
  Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa**,** pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
  Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.
  Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidantes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
  Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- Un nouveau **prêt bonifié Flash,** (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.
  Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces,** pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
  Objectif 2027 : total levés 200 M€

  Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.
  Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

✦ Accélérer, développer, conquérir

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.
Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs**: **Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.
  Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :
  - Accès aux marchés publics et privés
    Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)
  - Comex de poche
    Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

  Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



quartiers2030

